# RAPPORT DE PRÉSENTATION

### CAHIER 1 Diagnostic socioéconomique







Oocument de travail

### **SOMMAIRE**

1	Diagnostic sociodémographique	12
	<ul> <li>1.1 Caractéristiques de la démographie du territoire</li> <li>1.1.1 Évolutions et structure de la démographie de la Communauté de Communes Sud-Hérault12</li> <li>1.1.2 Caractéristiques de la population</li> </ul>	12 20
	1.2 Caractéristiques du parc de logements de la Communauté de Communes Suc Hérault	a- 30
	1.2.1 Structure et évolution du parc de logements	30
	1.2.2 Caractéristiques du parc	33 44
	1.2.3 L'accueil spécifique 1.2.4 Le marché immobilier	44
	1.2.5 Etude du besoin en logements	47
2	L'activité économique et l'emploi	51
	2.1 L'emploi	51
	2.2 Le tissu économique	65
	<ul> <li>2.2.1 Profil des établissements et entreprises</li> <li>2.2.2 Offre et localisation du foncier et infrastructures d'activités</li> </ul>	65 71
_		
3		77
	3.1 Généralités	77
	3.2 Les équipements scolaires 3.2.1 Etat des lieux et localisation	83 83
	3.2.2 Evolution des effectifs scolaires	85
	3.3 Les équipements sportifs et de loisirs	87
	3.3.1 Répartition	87
	3.3.2 Typologie	89
	3.4 Les équipements de santé et d'action sociale 3.4.1 Le domaine de la santé	91 91
	3.4.2 L'action sociale	92
	3.4.3 Les services publics	92
	3.5 Les équipements culturels	93
	3.6 Les équipements de sécurité	94
	3.7 L'équipement et l'aménagement numérique	94
	3.8 Le tissu associatif et les événements du territoire	98
	3.8.1 Les associations : Une caractéristique dynamique du territoire 3.8.2 Les manifestations : l'expression de la culture et de l'histoire	98 98
4	•	
4		100
		100 101
	4.1.2 La desserte ferroviaire	104
	4.1.3 La desserte aérienne	105

4.1.4 La desserte en transports en commun 4.1.5 Les déplacements doux	106 107
<ul> <li>4.2 Les modes de transport et les déplacements observés</li> <li>4.2.1 Équipement automobile et répartition des modes de transports utilisés pour les déplacements domicile travail</li> <li>4.2.2 Evolution des modes de transports pour les déplacements domicile-travail</li> <li>4.2.3 Les déplacements domicile-travail</li> </ul>	109 109 113 113
<ul> <li>4.3 Le stationnement et le rechargement des véhicules électriques</li> <li>4.3.1 Inventaire des capacités de stationnement</li> <li>4.3.2 Les capacités de mutualisation</li> <li>4.3.3 L'implantation des bornes de recharge des véhicules électriques</li> </ul>	114 114 115 117

### **PRÉAMBULE**

Le code de l'Urbanisme et son article L.151-4 précise le contenu du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI):

«Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.»

Ce cahier expose les éléments d'état des lieu et constitue un socle de connaissances dans le domaine sociodémographique, et précise le cadre de départ en matière de démographie, de logement, d'activités économiques et d'emplois, de mobilité.... L'Etat Initial de l'Environnement, le diagnostic agricole et forestier viennent compléter cet état des lieux.

C'est sur cette analyse que repose largement les choix retenus par les élus de Sud-Hérault pour établir notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI de la Communauté.

### 1 DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE

### 1.1 CARACTERISTIQUES DE LA DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

## 1.1.1 <u>Évolutions et structure de la démographie de la</u> Communauté de Communes Sud-Hérault

 ÉVOLUTION DE LA POPULATION: UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE GLOBALE, DES DISPARITES LOCALES

La Communauté de Communes Sud-Hérault (CCSH) comptait 17394 habitants en 2013 (population municipale - RP2013 exploitations principales – INSEE). Cela représente 1,6% de la population du département de l'Hérault en 2013.

	Population 1999	Population 2008	Variat moyenne	tion ann 2 1999-2 %)	Population 2013	Variation annuelle moyenne 2008-2013 (en %)
CCSH	14863	16521		+1,2	17394	+1
CC Avant-Monts	10576	13780		+3	15530	+2,4
Département de l'Hérault	896441	1019798	*	+1,4	1092331	+1,4
Ancienne région Languedoc Roussillon	2295648	2581718		+1,3	2729721	+1,1
France Métropolitaine	58 518 395	62134866		+0,7	63697865	+0,5

Figure 1: Évolution de la population et comparaisons (source : INSEE RP1999 dénombrements, RP2008 et 2013 exploitations principales)

La communauté de communes s'inscrit dans la même tendance démographique d'augmentation observée au sein de son département (dans des proportions légèrement moindres) et de son ancienne région le Languedoc Roussillon.

En revanche, losque l'on compare la croissance démographique de la Communauté de Communes Sud-Hérault à celle d'un EPCI ressemblant en termes de localisation (au sein du SCoT du Biterrois), poids démographique, et nombre de communes, la Communauté de Communes des Avant-Monts (CCAM), on observe que le territoire de Sud-Hérault est moins attractif que celui de la CCAM. Une explication quant à cette différence tient au fait que la partie nord du territoire du SCoT du Biterrois a profité de la nouvelle proximité de Montpellier générée par la création de l'autoroute A75. On constate d'ailleurs que cet essor se tasse légèrement sur la période 2008-2013. Cette infrastructure a eu un impact moindre sur la croissance démographique de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

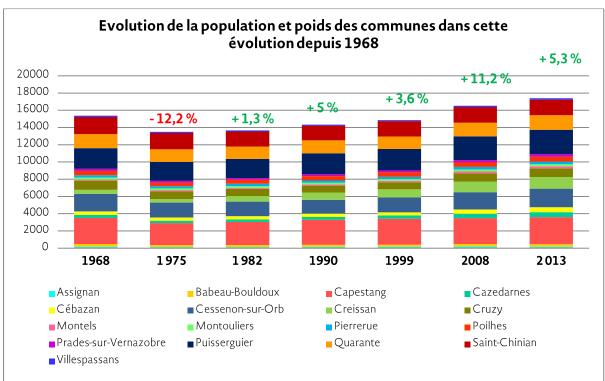


Figure 2: Évolution de la population depuis 1968 et part communale dans cette évolution (source : INSEE RP1999 dénombrements, RP2008 et 2013 exploitations principales)

Globalement la tendance est à une augmentation de la population au sein de ce territoire en particulier depuis les années 1980. Entre 2008 et 2013 la Communauté de Communes Sud-Hérault a vu sa population augmenter de 5,3%, soit un rythme de croissance moyenne annuelle de +1% environ. Cette tendance connaît néanmoins des disparités d'une commune à une autre:

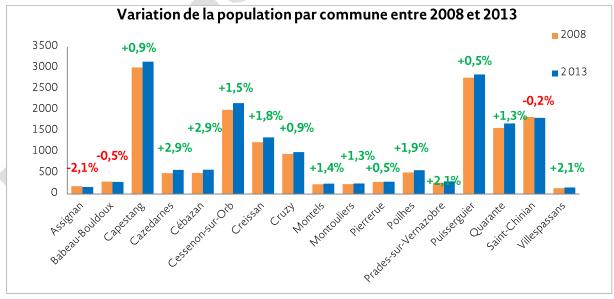


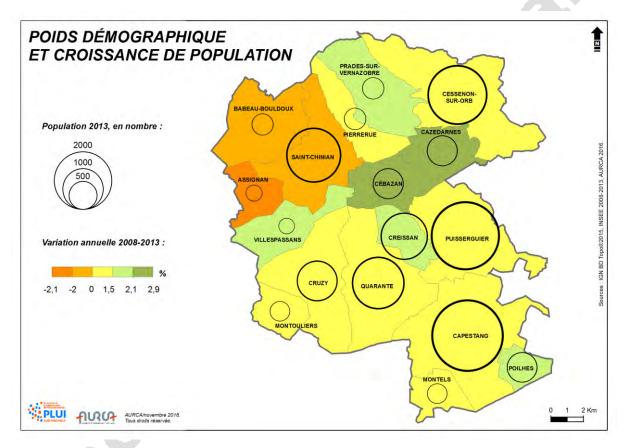
Figure 3 : Variation de la population par commune entre 2008 et 2013 (source : INSEE RP1999 dénombrements, RP2008 et 2013 exploitations principales)

Entre 2008 et 2013, trois des communes de Sud-Hérault accusent une baisse de leur population. Il s'agit d'Assignan (-2,1% par an en moyenne), de Babeau-Bouldoux (-0,5% par an en moyenne), et de Saint-Chinian (-0,2% par an en moyenne).

Quatre communes ont-elles vu leur population augmenter de plus de 2% par an en moyenne, ce sont les communes de Cazedarnes, Cébazan (2,9%), Prades-sur-Vernazobre et Villespassans (2,1%). Ces deux dernières communes sont par ailleurs parmi les communes aux poids démographique les plus faibles au sein de la Communauté.

Les deux bourgs de Puisserguier et Capestang ont connu une croissance parmi les moins rapides de la communauté de communes (moins d'1%).

Saint-Chinian, pôle historique, voit sa population diminuer tandis que la commune de Cessenon-sur-Orb connait une croissance importante, et devance Saint-Chinian en termes d'habitants dès les années 2000.



### COMPOSANTES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE: UNE CROISSANCE PORTEE PAR LE SOLDE MIGRATOIRE

			Variation annuelle moyenne 1999-2008 (en %)						annuelle 2008-2013
	Pop. 1999	Pop. 2008	Tota I	Due au solde naturel	Due au solde migratoir e	Pop. 2013	Tot al	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
CCSH	14863	16521	+1,2	-0,5	+1,2	17394	+1	-0,5	+1,5
Département de l'Hérault	896441	101979 8	+1,4	+0,3	+1,2	109233 1	+1,4	+0,3	+1,1
Ancienne région Languedoc Roussillon	2295648	258171 8	+1,3	+0,1	+1,2	272972	+1,1	+0,2	+0,9
France métropolitain e	58 518 395	621348 66	+0,7	+0,4	+0,3	636978 65	+0,5	+0,4	+0,1

Figure 4 : Analyse des composante et comparaison de la croissance démographique (source : INSEE RP1999 dénombrements, RP2008 et 2013 exploitations principales)

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur une période donnée. Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, sur une période donnée.

La croissance observée depuis les années 1980, est portée par l'arrivée de nouveaux habitants plus que par le solde naturel (qui est lui négatif), à l'image de la croissance observée sur le département et sur la région et contrairement à la tendance nationale.

Le solde migratoire est ainsi passé de 1,2% entre 1999 et 2008 à 1,5% entre 2008 et 2013. La Communauté de Communes Sud-Hérault est donc un territoire attractif, qui doit la plus grande partie de sa croissance à l'accueil de populations nouvelles.

Seules deux communes ont un solde migratoire négatif sur la période 2008-2013, il s'agit d'Assignan et de Babeau-Bouldoux comme le montre le graphique ci-contre.

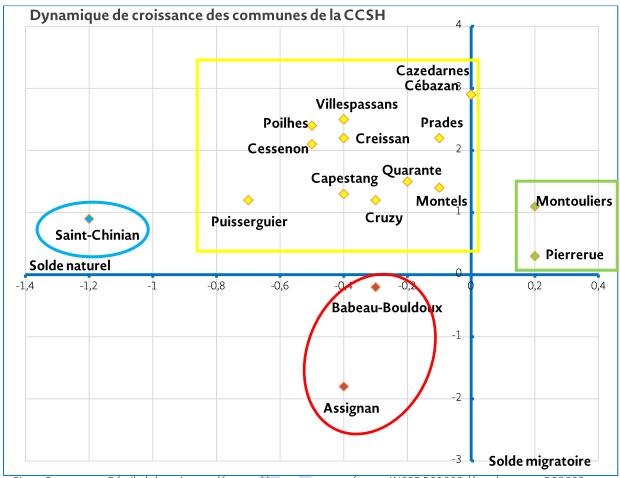


Figure 5: Détails de la croissance démographique par commune (source INSEE RP1999 dénombrements, RP2008 et 2013 exploitations principales)

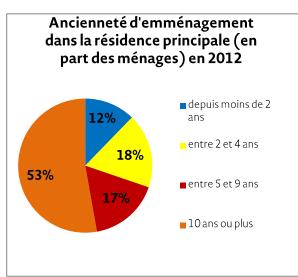
Communes gagnant des habitants – le solde naturel et le solde migratoire sont positifs

Communes gagnant des habitants - le solde migratoire compense le solde naturel négatif ou nul

Communes perdant des habitants – le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif

Communes perdant des habitants - le solde naturel ne compense pas les départs de population

#### UNE MOBILITE RESIDENTIELLE ASSEZ FAIBLE



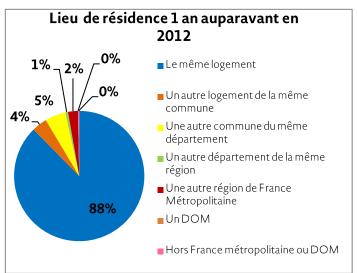


Figure 6: Ancienneté d'aménagement et lieux de résidence 1 an auparavant des habitants de Sud Hérault en 2012 (Source : INSEÉ RP2012 exploitation principale)

La mobilité résidentielle est assez faible, 92% des ménages occupent le même logement ou un logement dans la même commune.

Les ménages sont également plus de la moitié à avoir emménagé il y a 10 ans ou plus dans leur résidence principale en 2012, ce chiffre est plus élevé que sur le SCoT du Biterrois (47%) et que sur le département de l'Hérault (44,9%).

Cette faible mobilité résidentielle est à mettre en relation avec le caractère résidentiel du territoire intercommunal, et la part très forte de propriétaires occupants (cf. 1.1.2).

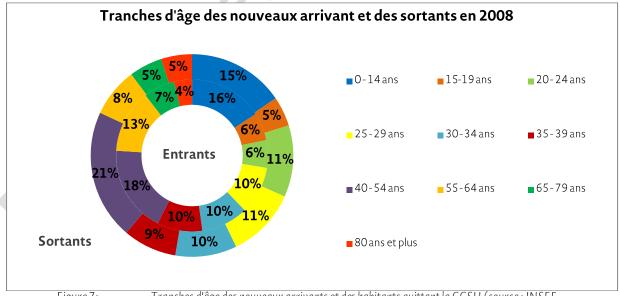


Figure 7: Tranches d'âge des nouveaux arrivants et des habitants quittant la CCSH (source : INSEE RP2008/Exploitations principales)

Les migrations résidentielles, dans leur composition sont également un des facteurs du vieillissement de la population, puisque l'on constate que la part des 20-24 ans sortants (6%)

représente presque le double de la part de cette même tranche d'âge en termes d'entrants (11%).

Les données de 2013 dont nous disposons, sont moins complètes que celles de 2008 et sont donc à utiliser avec précaution, néanmoins elles témoignent aussi d'un relatif vieillissement de la population:

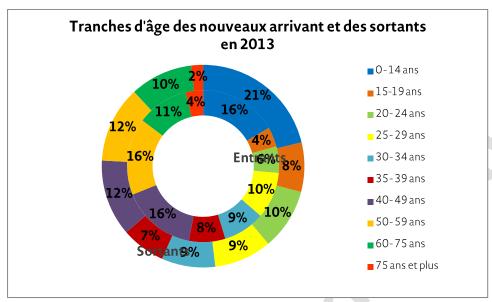
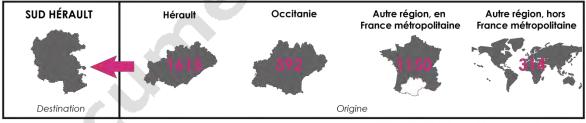


Figure 8: Tranches d'âge des nouveaux arrivants et des habitants quittant la CCSH (source: INSEE RP2012)

### Les migrations résidentielles

D'OÙ VIENNENT LES NOUVEAUX RÉSIDENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD HÉRAULT ?



Source : INSEE 2008, AURCA 2016. Réalisation : AURCA/novembre 2016. Tous droits réservés

A grande échelle, on constate que les nouveaux habitants du territoire de Sud-Hérault proviennent majoritairement du département de l'Hérault, ou du reste de la France métropolitaine (hors région Occitanie).

Erreur dans la requête sur la destination des sortants: données en attente

### Une densite relativement faible comparee au departement de l'Herault

La densité moyenne de population est relativement basse comparée à celle du département (55,4 hab/km² en 2013 contre 179 hab/km² pour l'Hérault), toutefois cela s'explique par le fait que la densité du département soit largement relevée par celle de la ville de Montpellier et de son agglomération.



### 1.1.2 Caractéristiques de la population

 Une composition et une evolution des menages comparables aux tendances nationale

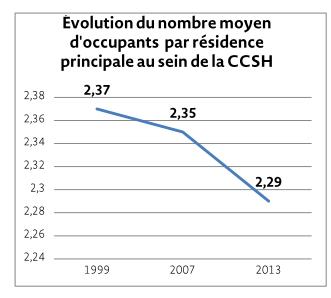


Figure 9: Evolution de la taille moyenne des ménages de la CCSH (source : INSEE RP2013 exploitation principales)

•	,
Commune	Nombre moyen d'occupant par résidence principale
Assignan	2,23
Babeau-Bouldoux	2,17
Capestang	2,34
Cazedarnes	2,47
Cébazan	2,35
Cessenon-sur-Orb	2,30
Creissan	2,56
Cruzy	2,19
Montels	2,44
Montouliers	2,04
Pierrerue	1,95
Poilhes	2,24
Prades-sur- Vernazobre	2,24
Puisserguier	2,29
Quarante	2,42
Saint-Chinian	2,08
Villespassans	2,28

La taille des ménages ainsi que son évolution, s'inscrivent dans les tendances observables à l'échelle nationale, c'est-àdire une diminution du nombre de personne par foyer et une moyenne de 2,3 personnes occupants par résidence principale en 2013.

Les projections de l'INSEE dans ce domaine laissent entrevoir un prolongement de ce phénomène de desserrement des ménages.

Ce phénomène a plusieurs origines telles que:

La hausse du nombre de divorces et de fait la hausse de familles monoparentales ;

Le départ de plus en plus tard des jeunes du domicile familial;

L'augmentation de l'espérance de vie...

Il existe, dans ce domaine des disparités entre les communes du territoire.

Par exemple Cazedarnes observe une moyenne plus importante que la moyenne nationale en 2013 (2,47 contre 2,26 en France).

À l'inverse, la commune de Pierrerue connait un nombre moyen de personnes par résidence principale relativement plus bas que la moyenne (1,95).

Ce type de disparités est à mettre en relation avec les disparités entre les communes en termes de croissance démographique mais également avec les disparités constatées quant au solde migratoire par tranche d'âge.

Figure 10 : Taille moyenne des ménages en 2013 par commune de la CCSH (source : INSEE RP2013 exploitations principales)

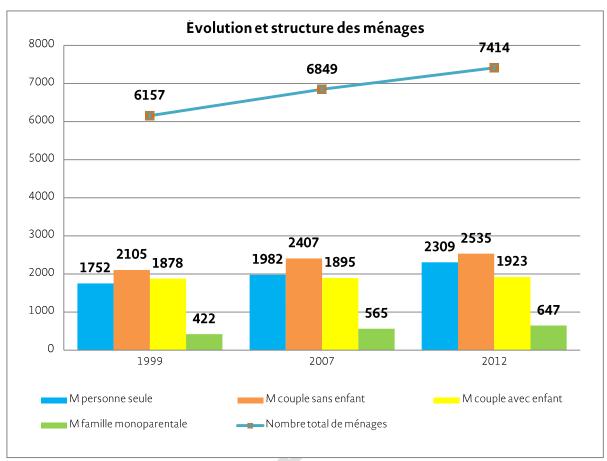


Figure 11: Evolution et structure des ménages (source : INSEE RP2012)

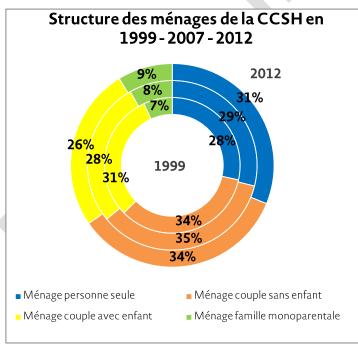


Figure 12 : Structure des ménages en 1999-2007 et 2012 (source : INSEE RP2012)

La structure de la population du territoire de Sud-Hérault évolue selon les mêmes tendances que celles observées à l'échelle nationale selon l'INSEE (voir encart suivant).

On constate que la part de ménages constitués d'une personne seule est de plus en plus importante.

Les couples sans enfant représentent toujours la part la plus importante des ménages.

Les familles monoparentales représentent une part de plus en plus importante au détriment de la part des couples avec enfant qui diminue.

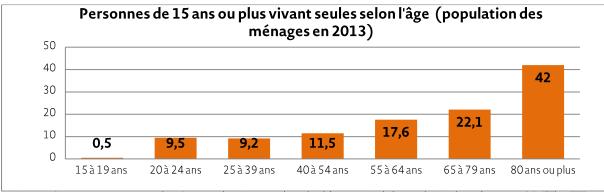


Figure 13: Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge au sein de la population des ménages en 2013 (source: INSEE RP2013)

Les plus concernés par cette augmentation du nombre de ménages constitués d'une personne seule sont naturellement les personnes les plus âgées, et notamment les femmes. Ceci est à mettre en lien avec l'espérance de vie un peu plus longue des femmes. De fait, on retrouve un nombre plus important de veuves que de veufs.

Ces caractéristiques témoignent de la vulnérabilité de ces ménages, vulnérabilité qui devient aussi préoccupante au fur et à mesure que leur nombre augmente.

Les projections faites en 2012 par l'INSEE sur le département de l'Hérault, concernant l'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes à horizon 2030 laissent penser à une augmentation conséquente de ces personnes et donc de ces ménages. Cependant, ce constat est moins alarmant sur le territoire de Sud-Hérault (inclus dans le piémont Biterrois dans l'extrait de l'analyse ci-dessous) que dans le reste du département de l'Hérault, notamment sur le littoral.

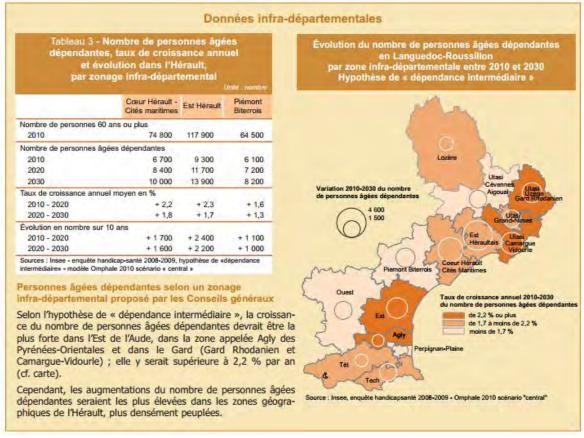


Figure 14: En Languedoc-Roussillon, + 27 300 personnes âgées dépendantes en 2030 (source: INSEE 2012)

# FOCUS – Les tendances globales observées par l'INSEE et les actions de la CCSH

En lien avec les transformations démographiques et familiales, les modes de cohabitation ont radicalement changé et cela s'observe dans les mêmes proportions et selon les mêmes caractéristiques sur le territoire de Sud Hérault.

### En résumé:

- Résider seul est de plus en plus fréquent y compris avant 60 ans (installation de plus en plus tardive des couples ensemble, études longues...).
- Le nombre de ménages type «parents-enfants» est en baisse au profit d'autre formes de ménages, tels que les «personnes seules» d'abord puis les «couples sans enfant», ou encore les «familles monoparentales».
- La hausse du nombre de couples sans enfant s'explique majoritairement par le vieillissement de la population (papy-boom) et l'allongement de l'espérance de vie (plus de chance de vieillir ensemble).
- Les ménages où cohabitent plusieurs familles sont plus nombreux (familles recomposées), tandis que les familles nombreuses (plus de 3 enfants) sont de moins en moins nombreuses.

A compléter en fonction de la réalisation (ou non) des projets d'équivalent RAM pour séniors en vue de répondre aux besoins liés à la dépendance des personnes âgées évoqués durant les ateliers sur la démographie et aux réalisations de MSAP

#### Une population vieillissante

L'examen de l'évolution des différentes tranches d'âge entre 2007 et 2012 démontre que les catégories d'âge correspondant aux personnes retraitées prennent de l'importance, ce qui témoigne de l'accueil d'une population relativement âgée. Cela constitue ainsi la principale composante du solde migratoire, socle de la croissance démographique, et induit un vieillissement de la population de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

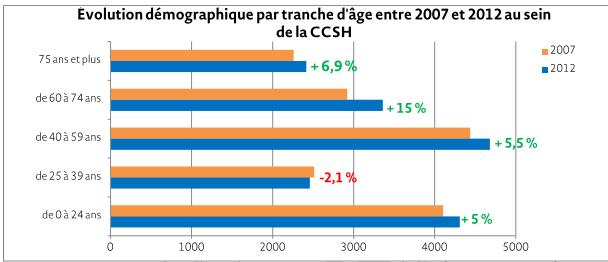


Figure 15: Evolution démographique entre 2007 et 2012 par tranche d'âge (source INSEE RP2012)

La croissance presque équivalente des 0-24 ans ainsi que de celle des 40-59 ans (respectivement de 5% et 5,5%) montrent que ce territoire est aussi dans une moindre mesure, attractif pour les ménages avec enfants.

A l'inverse, la baisse constatée de la tranche des 25-39 ans témoigne d'un manque d'attractivité vis-à-vis des jeunes, en poussant certains à quitter le territoire.

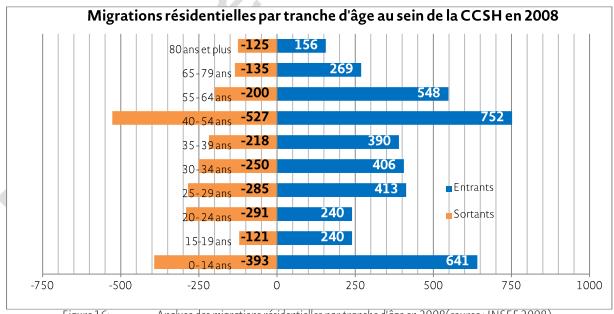


Figure 16: Analyse des migrations résidentielles par tranche d'âge en 2008 (source : INSEE 2008)

Dans le détail, on constate en effet que c'est la seule tranche des 20-24 ans qui connait un solde migratoire négatif (voir graphique ci-dessus), correspondant à la génération qui quitte le territoire pour les études supérieures.

Si l'on compare les tranches d'âge à l'échelle du département de l'Hérault, on s'aperçoit que la composition de la population est différente et les populations âgées sont moins représentées en proportion qu'au sein de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

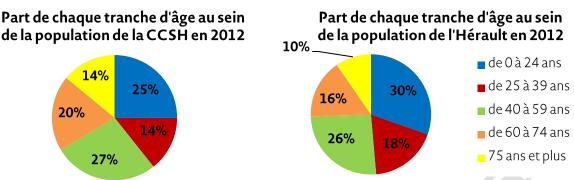
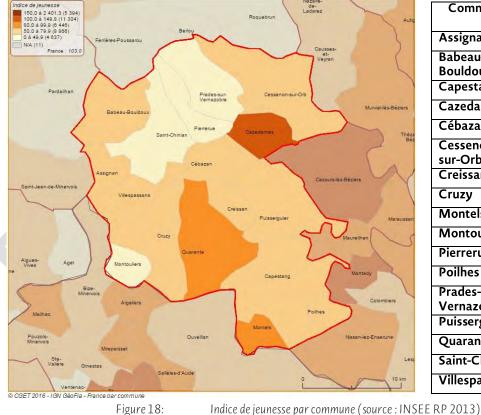


Figure 17: Comparaison de la répartition par tranche d'âge des populations de la CCSH et du département de l'Hérault en 2012 – (source : INSEE RP2012)

#### L'indice de jeunesse

Selon l'Observatoire des territoires, l'indice de jeunesse est le rapport de la population des moins de 20 ans sur celle des 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus, et les moins de 20 ans, sont présents dans à peu près les mêmes proportions, plus l'indice est élevé plus le rapport est favorable aux jeunes, moins il est élevé plus il est favorable aux personnes plus âgées.

Au sein de la communauté de communes Sud Hérault l'indice de jeunesse est de 64,4, c'est-à-dire que le rapport est assez nettement favorable aux 60 ans et plus (l'indice en France étant de 103). On constate néanmoins des disparités communales importantes: Cazedarnes est la seule commune qui a un rapport qui tend à l'équilibre plus favorable aux jeunes, et proche de l'indice national (103,5). Les communes de Montels (95,1), et celle de Quarante sont également très proches de l'équilibre mais elles ont un rapport plus favorable aux plus âgées. Les autres communes ont un rapport clairement favorable aux plus âgées.



Commune	Indice de
	jeunesse
Assignan	51,7
Babeau-	62
Bouldoux	
Capestang	75,2
Cazedarnes	103,5
Cébazan	64,2
Cessenon-	62,3
sur-Orb	
Creissan	76,7
Cruzy	56,8
Montels	95,1
Montouliers	43
Pierrerue	31,1
Poilhes	55,3
Prades-sur-	41,2
Vernazobre	
Puisserguier	64,5
Quarante	83,2
Saint-Chinian	43,9
Villespassans	70,2
	'

### ■ CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES, REVENUS ET PRECARITE AU SEIN D'UN TERRITOIRE FRAPPE PAR LA CRISE DE L'EMPLOI

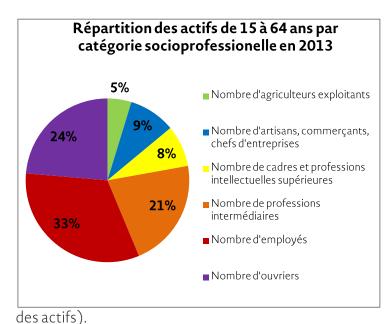


Figure 19: Répartition des actifs de 15 à 64 par catégorie socioprofessionnelle en 2013 (source : INSEE RP2013)

En 2013, le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault compte 7279 actifs, soit 13,8% de plus qu'en 2007. Ceci représente une évolution largement supérieure à l'évolution de la population sur la même période (+7,15% entre 2007 et 2013), ce qui est globalement un signe positif.

Les employés et les ouvriers sont les plus représentés sur le territoire, respectivement 33% et 24% des actifs suivi des professions intermédiaires (21%

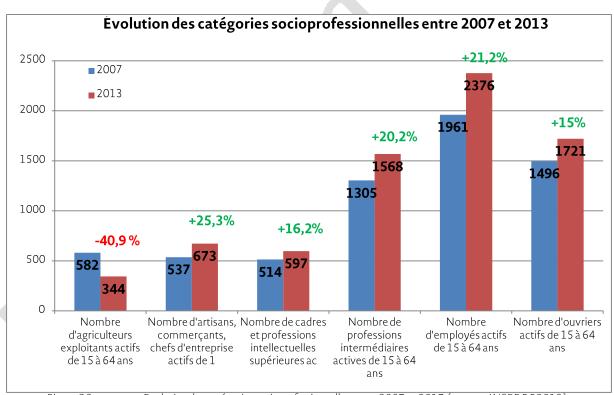


Figure 20: Evolution des catégories socioprofessionnelles entre 2007 et 2017 (source : INSEE RP2013)

Cette répartition a peu évolué entre 2007 et 2013, sauf pour les agriculteurs qui sont passé de la 4ème catégorie (sur 6) la plus représentée en 2007 à la dernière en 2013, avec une baisse importante du nombre d'actifs de l'ordre de 40,9%, au profit de l'ensemble des autres

catégories, et en particulier à celle des artisans / commerçants / chefs d'entreprises qui connait la plus forte augmentation (+25,3%) sur la même période.

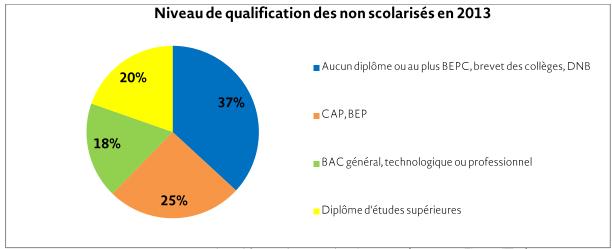


Figure 21: Niveau de qualification des non scolarisés en 2013 (source : INSEE RP 2013)

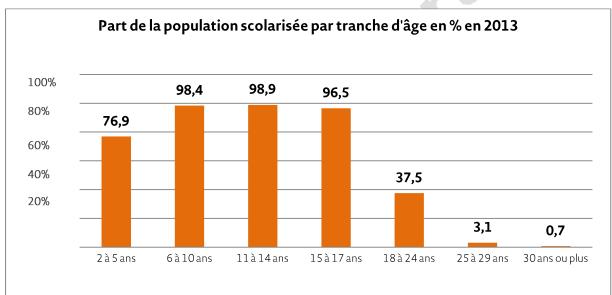


Figure 22: Répartition de la population scolarisée par tranche d'âge en % en 2013 (source : INSEE RP2013)

Le profil de la population, combiné à l'analyse du niveau de qualification et à celle de la part de la population scolarisée par tranche d'âge, démontre le caractère peu qualifié des habitants du territoire. Cela peut s'expliquer par plusieurs éléments:

Les revenus sont relativement bas, ne permettant pas toujours l'accès aux études, en particulier lorsque les lieux d'enseignement supérieur sont plus éloignés;

Les caractéristiques des emplois locaux faisant des emplois moins qualifiés les plus représentés au sein du territoire intercommunal n'incitent pas à la poursuite d'études longues;

Le niveau de qualification relativement faible est également à mettre en relation avec la part importante des personnes âgées sur le territoire, qui auparavant ne réalisaient peu voire pas d'études.

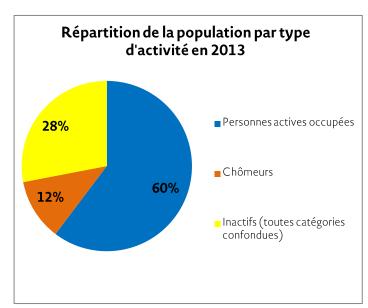


Figure 23: Répartition de la population par type d'activité en 2013 (source : INSEE RP 2013)

Le taux de chômage est de 16,2% à l'échelle de Sud-Hérault en 2013 contre 13,1% au plan national;17,3% à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon et 17,1% pour le département.

Le taux de chômage est donc légèrement plus bas que les tendances observées à l'échelle régionale et départementale mais plus élevé que le taux observé à l'échelle nationale (3 points au dessus).

Ce taux de 16,2% à l'échelle de la Communauté de Communes Sud-Hérault, déjà préoccupant, peut s'avérer encore plus inquiétant pour certaines communes du territoire, tel que Quarante (21,5% de taux de chômage en 2013).

De plus, de façon générale, ce taux par commune a tendance à augmenter, entre 2006 et 2013 seules les communes de Cébazan, Prades-sur-Vernazobre et Villespassans connaissent une baisse de leur taux de chômage entre 2006 et 2013.

Taux de chômage par	2006	2007	2009	2011	2012	2013	Evolution du taux de chômage en points entre le taux observé en 2006 et celui de
an et par commune	0.26	0.00	0.77	15.60	16.20	1612	2013
Assignan	9,26	9,09	8,77	15,63	16,39	16,13	+6,87
Babeau-Bouldoux	10,32	10,08	13,74	13,85	13,85	13,95	+3,63
Capestang	13,43	13,44	13,43	15,88	15,86	15,9	+2,47
Cazedarnes	11,4	12,87	13	13,1	13,39	13,36	+1,96
Cébazan	17,34	17,22	12,32	12,11	12,39	14,81	-2,53
Cessenon-sur-Orb	13,87	13,89	13,5	13,56	13,52	14,05	+0,18
Creissan	15,91	12,63	12,59	12,59	17,06	16,96	+1,05
Cruzy	14,17	13,23	13,12	13,01	16,35	16,51	+2,34
Montels	17,82	11,21	10,74	10,57	17,27	17,86	+0,04
Montouliers	10,67	10,53	10	14,29	14,12	13,95	+3.28
Pierrerue	6,09	6,03	5,98	9,43	10,38	10,28	+4,19
Poilhes	9,94	13,43	13,64	13,54	11,3	11,3	+1,36
Prades-sur-Vernazobre	11,96	11,83	11	10,58	10,28	11,01	-0,95
Puisserguier	16,75	14,35	14,36	14,36	17,57	17,55	+0,8
Quarante	15,44	13,73	13,69	13,66	21,49	21,48	+6,04
Saint-Chinian	14,4	14,33	14,29	17,67	17,6	17,6	+3,2
Villespassans	11,32	11,32	8,62	8,2	8,2	7,94	-3,38

Figure 24: Evolution du taux de chômage de 2006 à 2013 par commune (source: INSEE RP2013)

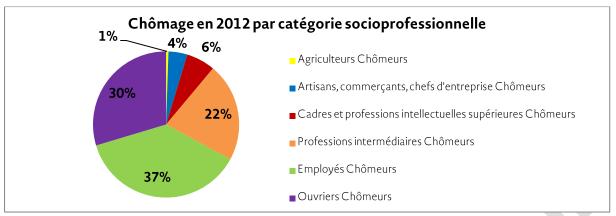


Figure 25: Chômage par catégorie socioprofessionnelle en 2012 (source: INSEE RP2012)

Compte-tenu de leur poids, les employés représentent naturellement la plus grande part des chômeurs au sein du territoire Sud-Hérault en 2012, suivi par les ouvriers et les professions intermédiaires.

Le degré de qualification des emplois et l'importance du nombre de chômeurs et d'inactifs constituent des explications d'un niveau de vie relativement bas.

Deux tiers des 10130 foyers fiscaux du territoire de la communauté sont des foyers non imposés en 2014 (source DGFIP).

Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2012 n'atteint que 19145€ contre 22537€ pour le département.

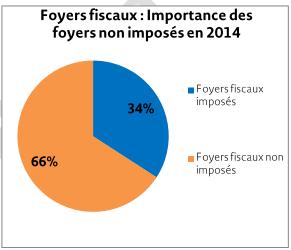
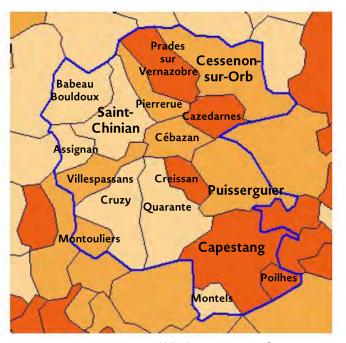


Figure 26: Répartition des foyers fiscaux imposés et non imposés en 2014 (source : DGFIP)

#### Revenu net déclaré moyen en 2011



Des inégalités entre les communes apparaissent importantes.

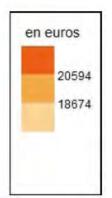


Figure 27: Revenu net déclaré moyen en 2011 (source : INSEE RP2013 exploitations principales)

# 1.2 CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-HERAULT

### 1.2.1 Structure et évolution du parc de logements

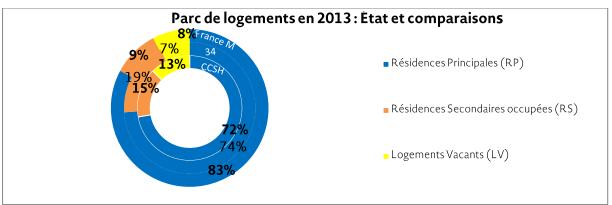


Figure 28: Comparaison de la composition du parc de logements (source: INSEE RP2013 exploitations principales)

L'observation du parc de logements en 2013 démontre l'importance des logements vacants qui représentent 13% du parc, contre 7 à 8 % à l'échelle départementale ou nationale.

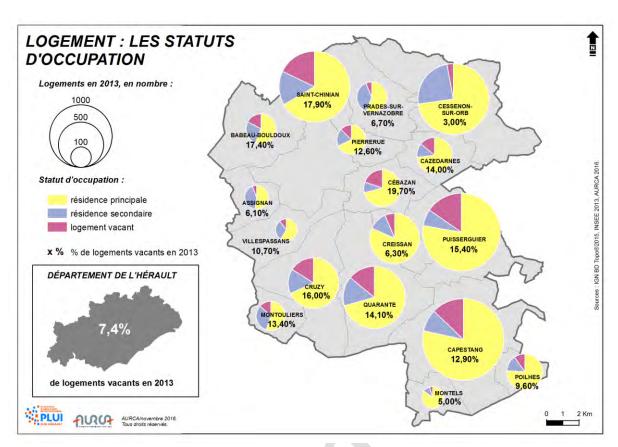
Sur le SCoT du Biterrois en 2012, le vacant ne représente que 8,9%. La part du logement vacant est donc relativement importante sur le territoire de la Communauté. Il s'agit d'une vacance majoritairement liée à l'inadaptatibilité des logements en centre-ancien puisque c'est là que persiste la vacance structurelle.

L'observation des mêmes données, montre également l'importance des résidences secondaires, dont la part est légèrement moindre par rapport au département (en lien avec la façade littorale et touristique de celui-ci), ou que celle de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

La part de RS reste légèrement plus élevée que sur le plan national (6% plus élevée).

Composition du parc de logements en 2012 par commune	% Résidences Principales	% Résidences Secondaires	% Logements Vacants
Assignan	52,1	41,7	6,3
Babeau-Bouldoux	56,4	27,1	16,9
Capestang	79,0	8,5	12,5
Cazedarnes	72,6	13,1	14,3
Cébazan	70,3	19,1	10,6
Cessenon-sur-Orb	72,6	15,8	11,7
Creissan	80,8	12,6	6,6
Cruzy	66,0	16,9	17,2
Montels	87,8	7,8	4,3
Montouliers	55,0	31,5	13,5
Pierrerue	67,0	20,1	12,9
Poilhes	76,4	14,2	9,4
Prades-sur-Vernazobre	56,4	36,9	6,4
Puisserguier	78,7	6,6	14,7
Quarante	71,0	15,0	13,8
Saint-Chinian	66,9	15,3	17,8
Villespassans	58,1	30,8	11,1

Figure 29: Composition du parc de logements : détails par commune en 2012 (source : INSEE RP012)



Les inégalités entre les communes face à cette répartition, peuvent s'avérer importantes. On constate que pour certaines communes la part de résidences secondaires contribue à diminuer l'importance de la part de logements vacants (Assignan, Creissan, Poilhes, Prades-sur-Vernazobre, Villespassans), mais c'est loin d'être une généralité puisqu'à l'inverse la plupart des communes qui ont un fort taux de logements vacants sont souvent parmi celles qui ont les plus forts taux de résidences secondaires (hors Capestang et Puisserguier).

### Dans le détail:

10 communes sur 17 sont au dessus du taux de résidences seconadaires observé à l'échelle de la Communauté (Assignan, Prades-sur-Vernazobre, Montouliers, Villespassans, Babeau-Bouldoux, Pierrerue, Cébazan, Cruzy, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian), soit près de la moitié des communes.

4 autres communes sont également au dessus du taux observé à l'échelle nationale (Quarante, Creissan, Poilhes et Cazedarnes).

Les 3 communes de Puisserguier, Capestang et Montels ont un taux de résidences secondaires inférieur à ce que l'on observe à l'échelle nationale.

Cruzy, Saint-Chinian, Babeau-Bouldoux, Puisserguier, Cazedarnes, Quarante et Montouliers sont parmi les communes les plus touchées par la vacance (+ de 13% - moyenne de l'EPCI).

À l'inverse les communes de Montels, Prades-sur-Vernazobre, Assignan et Creissan ont un taux de logements vacants inférieur à celui observé sur le département ou même à l'échelle nationale.

Deux communes semblent vraiment singulières sur cette thématique:

Assignan qui est un cas particulier au sein de l'intercommunalité, puisque la commune a un taux de 41,7% de résidences secondaires pour 52,1 % de résidences principales (soit un rapport de 13 résidences principales pour 10 résidences secondaires en 2012);

Montels qui dispose d'un parc de résidences secondaires relativement bas (plus bas qu'à l'échelle nationale), et d'une part de logements vacants très faible (inférieure à 5%), et donc inférieure aux tendances départementale et nationale.

### Données à compléter après réception base de données FILOCOM

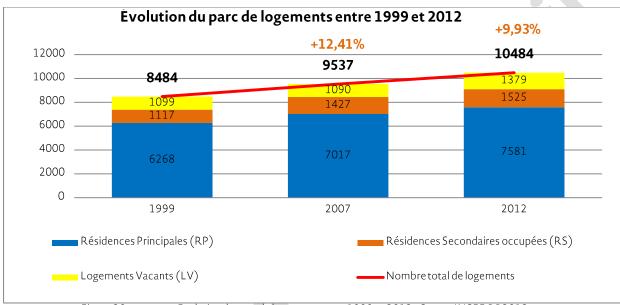


Figure 30: Evolution du parc de logements entre 1999 et 2012 - Source INSEE RP2012

L'analyse de l'évolution du parc de logements ainsi que celle de la la construction, laisse entrevoir un tassement de l'accroissement du parc, même si cela reste assez dynamique.

Le nombre de constructions autorisées par an a tendance à diminuer d'une année sur l'autre, mais l'observation des données laisse néanmoins entrevoir une nouvelle hausse de la construction en 2015 et le nombre de permis de construire déposés en 2016 le démontre également.

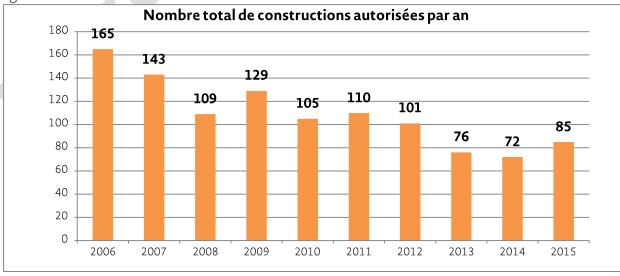


Figure 31: Nombre de constructions d'habitation autorisées par an (source: Sit@del2 en date réelle)

### 1.2.2 Caractéristiques du parc

Une majorite de proprietaires

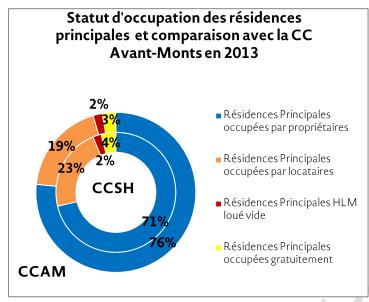


Figure 32: Statuts d'occupation des résidences principales et comparaison avec la Communauté de Communes des Avant-Monts (source : INSEE RP2013)

On constate un part importante des propriétaires occupants, qui représentent 71% des statuts des résidences principales en 2013. Cette part de propriétaires importante contribue à une relativement faible mobilité résidentielle, car il est plus contraignant de quitter un bien lorsqu'on le possède.

La comparaison avec le territoire de la CC des Avant-Monts démontre que le territoire de la Communauté s'inscrit dans la tendance locale.

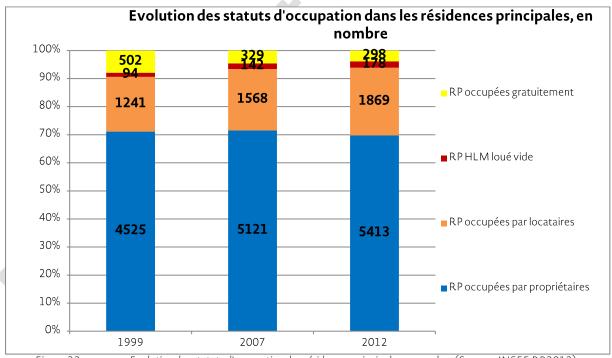


Figure 33: Evolution des statuts d'occupation des résidences principales en nombre (Source : INSEE RP2012)

Si la part de résidences principales occupées par des propriétaires est relativement stable entre 1999 et 2012, celles occupées par des locataires sont en nette augmentation sur la même période (+50,6%).

Le nombre d'HLM loués vides double entre 1999 et 2012 mais ceux-ci ne représentent néanmoins que 2% en 2012 (soit moins de 180 logements en 2012).

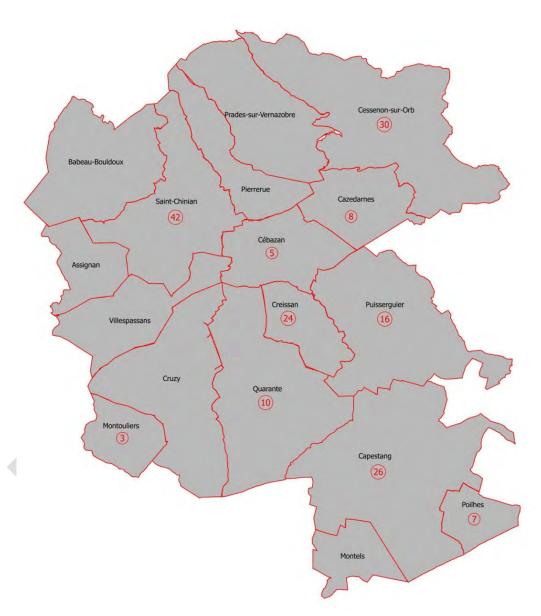
Il faut noter que depuis, plusieurs communes ont entre temps réalisé d'autres opérations de logements locatifs sociaux et que certaines sont en cours de construction.

D'autre part le nombre de logements communaux qui font office de logement social à maitrise communale est relativement important: ils représentent plus de 70 logements selon les données recueillies durant les entretiens réalisés en communes.

Carte à faire sur le logement communal + LLS

#### NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX CC SUD HERAULT





# FOCUS - Les logements communaux de Quarante : Une opération à reproduire à l'échelle de la Communauté ?

La commune de Quarante dispose de 22 logements communaux et a lancé par le passé plusieurs opérations de lotissements communaux.

Parmi ces 22 logements, 8 sont neufs et loués à l'année et ont une « vocation sociale » pour la commune. Ceux-ci sont réservés aux habitants de la commune dans le besoin, et le montant du loyer, fixé par la municipalité, n'a pour but que d'atteindre le montant du remboursement de cette opération réalisée entièrement par la commune.

Ces logements s'autofinancent donc et ont permis le recours à de nombreux artisans de la commune de Quarante et de ses alentours, agissant ainsi positivement sur l'économie locale.

Les communes de Sud-Hérault sont nombreuses à bénéficier d'un ou plusieurs logements communaux, s'agissant le plus souvent d'anciens logements d'instituteurs, correspondant à des logements déjà construits, ce qui permet de réinvestir les cœurs de ville.

Néanmoins, l'exemple de ces 8 logements de Quarante est assez singulier et a le mérite de faire office de logements locatifs « sociaux » situés à proximité de l'école maternelle et du Château de Quarante.

Depuis leur mise à disposition sur le marché locatif, ces logements n'ont connu aucune période de vacance.





Communes	Résidence	Année de constr uction	type	Bailleur	NB LLS	Loyer moy. maximal APL	NB 1P	NB 2P	NB 3P	NB 4P	NB 5 P et +
Capestang	l'Ensoleiha -de	1986	Collectif	OPH 34	26	475€	0	2	12	9	3
Poilhes	L'Orme de Sully	1980	Collectif	OPH 34	5	310€	1	1	2	1	0
	L'Horreum	1991	Collectif	OPH 34	2	349€	0	0	2	0	0
Creissan	Saint- Martin	2007	Collectif	OPH 34	2	276€	0	2	0	0	0
	Le Tilleul	2006	Individuel	OPH 34	22	391€	0	0	12	10	0
	L'Orb	2008	Individuel	OPH 34	10	461€	0	0	3	5	2
Cessenon- sur-Orb	Lotissemen t la Tuilerie	1998	Individuel	OPH 34	5	448€	0 .	0	4	1	0
Sur-Orb	Le Moulin	2003	Individuel	OPH 34	1	430€	0	0	0	1	0
	Le Moulin	1989	Individuel	OPH 34	14	460€	0	0	2	9	3
Cazedarnes	Les Genets	2012	Individuel	OPH 34	8	392€	0	0	4	4	0
Cébazan	Mas de Gaches	1999	Individuel	OPH 34	5	516€	0	0	2	3	0
	Los Pradas	2006	Individuel	OPH 34	20	468€	0	0	1	17	2
Saint-Chinian	La Noria	1995	Individuel	SA HLM FDI Habitat	22	457€	0	0	11	11	0
Montouliers	Logis des oliviers	2001	Individuel	OPH 34	3	489€	0	0	1	2	0
Quarante	Le Château	1994	Collectif	SA HLM FDI Habitat	5	400€	0	2	1	2	0
C	Le Château	1994	Individuel	SA HLM FDI Habitat	5	383€	0	0	5	0	0
Puisserguier	La Rouquette	1997	Individuel	SA HLM FDI Habitat	10	466€	0	0	6	4	0
Figure 2.4	Les Consuls	1997	Collectif	SA HLM FDI Habitat	6	306€	0	2	2	2	0

Figure 34: Les logements sociaux des communes de la CCSH (source : Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) au 1er janvier 2015 - Données redressées – analyse AURCA)

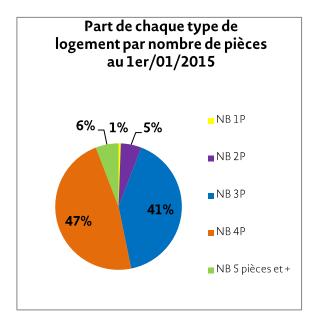


Figure 35: Part de chaque type de logement en logements locatifs sociaux (source : Base RPLS)

Le Répertoire du Parc Locatif Social (base RPLS) permet de dénombrer 171 logements locatifs sociaux, répartis sur 10 communes.

La majorité de ces logements sont des 4 pièces (81 logements sur 171 soit près de 47% du parc) et 3 pièces (41% du parc soit 70 logements).

Au 1er/01/2015, seuls 2 de ces logements étaient vacants dont 1 seul de longue date (plus d'un an), ce logement était vacant depuis sa dernière mise en location en 2013 (Montouliers).

La durée moyenne de vacance d'un logement entre 2 bails sur l'ensemble du parc est d'un mois, mais elle peut atteindre jusqu'à 13 mois.

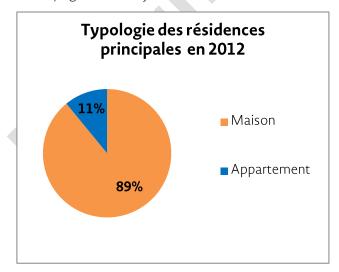
Le loyer moyen maximal pour l'Aide Personnalisée au Logement (tous type de logements confondus) est de 427€.

### ■ Typologie et taille des residences principales

Le parc est constitué en majorité de maisons (9 logements sur 10) et les dernières constructions autorisées (2008-2013) confortent cette prépondérance.



La part d'appartement est relevée par deux des bourgs identifiés comme centralités urbaines au titre du SCoT du Biterrois, à savoir Saint-Chinian et Capestang. Ceci est à mettre en lien avec la part de logements locatifs également plus importante dans ces communes (voir encart dédié page suivante).



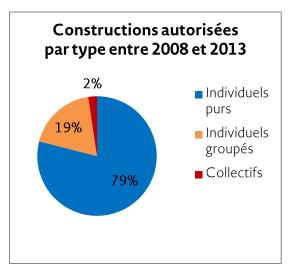


Figure 36 : Typologie des résidences principales et 2012 et type des constructions autorisées entre 2008 et 2013 (source : INSEE RP 2012 et RP2013)



Figure 37: Un construction récente à Cessenon-sur-Orb

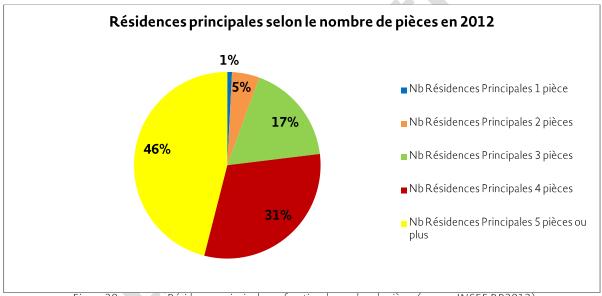


Figure 38: Résidences principales en fonction du nombre de pièces (source: INSEE RP2012)

Les logements qui composent le parc de la Communauté de Communes Sud-Hérault sont majoritairement grands: plus des ¾ des résidences principales ont 4 pièces ou plus. Ces caractéristiques associées à l'analyse du marché immobilier (Cf. 1.2.4) montrent que ces logements répondent à certains besoins (familles attirées sur le territoire et évolution des familles déjà présentes sur le territoire).

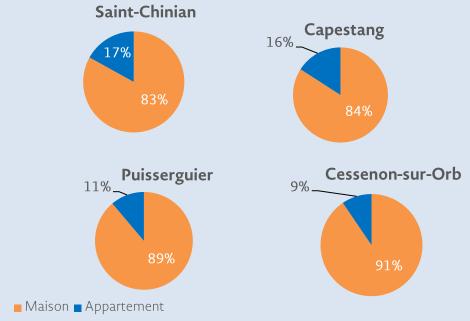
Néanmoins, l'évolution à la baisse de la taille des ménages, la part croissance de familles monoparentales et de ménages d'une seule personne ainsi que l'exode des tranches les plus jeunes de la population, laissent à penser que la faible part des logements de taille petite et moyenne ne suffit pas à assurer le début ou la continuité du parcours résidentiel de ces populations et de ces ménages.

Lien entre vacant et taille des logements? - FILOCOM

# FOCUS – Les pôles de Saint-Chinian et Capestang : un rôle prépondérant en matière de logements locatifs.

L'importance de Saint-Chinian et de Capestang dans la part d'appartements au sein des résidences principales est à mettre en corrélation avec la part de locatifs.

On voit que la part d'appartements est en effet plus forte au sein des bourgs de Capestang et Saint-Chinian qu'à Puisserguier et Cessenon-sur-Orb qui eux s'inscrivent dans les proportions observables à l'échelle de la CCSH.



Cette part d'appartements plus importante va de paire avec la part plus importante de résidences principales occupées par des locataires, et donc la part de logements locatifs.

### Statut d'occupation des résidences principales

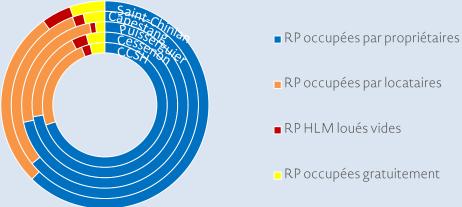


Figure 39: Typologie et Statuts d'occupation des résidences principales de la CCSH et des communes de Puisserguier, Capestang, Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb-Source: INSEE

### UN PARC DE LOGEMENTS ANCIENS, POTENTIELLEMENT VECTEUR DE PRECARITE **ENERGETIQUE**

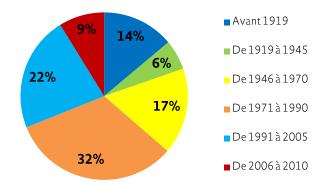


Figure 40: Les maisons vigneronnes: Des bâtisses anciennes,

témoins du prestige passé (Puisserguier)

Au sein de la Communauté de Communes Sud-Hérault, plus du tiers des résidences principales sont antérieures à 1919 (35%). Les résidences principales achevées entre 1991 et 2010 représentent environ ¼ du total (26%). En comparaison avec le département de l'Hérault, le parc de la Communauté apparait donc majoritairement ancien puisque plus de la moitié (55%) des résidences principales sont antérieures aux années 70, contre 37% au sein du département.

### Période d'achèvement des résidences principales en 2013 au sein du département de l'Hérault



### Période d'achèvement des résidences principales en 2013 au sein de la CCSH

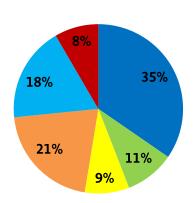


Figure 41: Période d'achèvement des résidences principales en 2013 - Comparaison CCSH / département de l'Hérault – (source: INSEE RP2013)

Lien vacant / âge du logement (FILOCOM)

# FOCUS – Ancienneté du parc et règlementation thermique

C'est en 1974 que la France adopte une première réglementation thermique (RT) afin de réduire la facture énergétique, suite au choc pétrolier de 1973 ayant entrainé une hausse brutale du prix des hydrocarbures.

À l'époque, la RT1974 fixe un objectif de réduction de 25% de la consommation énergétique des bâtiments, par rapport aux normes en vigueur depuis la fin des années 1950.

Depuis, la règlementation thermique du bâtiment aura été réévaluée à 4 reprises (RT1982, RT1988, et RT 2000 et RT2005) jusqu'à la RT2012 aujourd'hui en vigueur, afin de renforcer les contraintes de consommation des bâtiments neufs et plus seulement ceux d'habitation comme dans la RT1974.

La RT2012, entrée en application durant l'été 2013 fait notamment des « BBC », Bâtiments Basse Consommation, la norme en matière de construction résidentielle. Concernant le territoire de la CCSH 92% du parc de logements (résidences principales) est antérieur à 2005.

### A affiner/compléter avec FILOCOM

# Répartition du parc de logements en fonction des grandes règlementations thermiques en 2012

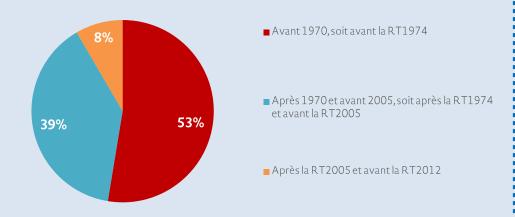


Figure 42 Répartition du parc de logements en fonction des grandes réglementations thermiques en 2012 (source : INSEE RP 2012)

**LE LOGEMENT INSALUBRE** 

Voir PPI FILOCOM



# FOCUS – L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'opération cœur de village lancée par la CCSH

Face à l'ancienneté du parc et l'insuffisance en logements locatifs, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une démarche volontariste d'Opération Programmé pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG).

Cette opération doit favoriser la revitalisation des centres anciens, ainsi que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti tout permettant le maintien et l'accueil de familles.

Via des aides financières de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, du Conseil Départemental de l'Hérault et des collectivités locales, le Pays, maître d'ouvrage de l'opération, apporte une aide technique (conseil, montage de dossiers...) aux porteurs de projet souhaitant rénover leurs logements ou rénover / créer un logement locatif.

La CCSH accompagne cette démarche et a lancé en complément l'opération « Cœur de Village » correspondant à une nouvelle subvention pour l'habitat mise en place par la communauté de communes.

La communauté et les communes ont participé à la définition de périmètres d'intervention au sein de chaque commune, au sein desquels elle attribue pour toute demande de rénovation de façades, une aide financière en fonction d'une grille de critères et selon un cahier des charges conçus par les services de la Communauté de Communes.

Cette subvention a pour objectif d'aider les personnes disposant de logements dégradés en cœur de ville. Le but poursuivi est de rendre les cœurs de village plus attractifs et mieux adaptés à la population.

Cette aide financière n'est pas conditionnée aux ressources du demandeur mais bien au diagnostic de l'état du bâti. Seuls les logements et/ou immeubles dégradés ou très dégradés et se trouvant au sein des périmètres prédéfinis pourront être éligibles à l'octroi de cette subvention



# 1.2.3 L'accueil spécifique

#### LES PERSONNES AGEES

Les personnes âgées de plus de 75 ans représentent près de 14% de la population de la Communauté de Communes Sud-Hérault en 2012.

L'accueil de ces personnes est assuré par des structures relativement diversifiées (publiques et privées à caractère non lucratif), mais qui ne semblent pas être suffisantes pour faire face au vieillissement constaté de la population.

Les entretiens communaux ont permis de dénombrer environ 330 lits au sein des structures existantes. Les personnes de plus de 75 ans représentant 2411 personnes environ en 2012, la carence en infrastructure de ce type est donc bien réelle.

Commune Nom établissement		Tarif journalier (+ Statut GIR*) pour chambre simple		Nombre de lits	Aide sociale	Possibilité APL	
Capestang	Résidence Foyer	public	55,42€	72	<b>√</b>	✓	
Cessenon	Les Pins	public	59,58€	45	✓	<b>√</b>	
Creissan	Les Jardins d'Adoyra	public	59,94€	54	<b>√</b>	✓	
Puisserguier	Lou Castellas	privé à but non lucratif	62,81 €	60	<b>√</b>	✓	
Saint-Chinian	Les Oliviers	public	59,58€	90	✓	<b>√</b>	

Figure 43 Liste des EPHAD de la CCSH (source AURCA-entretiens communaux)

\*GIR Les Groupes Iso-Ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie-Groupe Iso-Ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication). Le code GIR est un élément pris en compte dans le calcul du tarif journalier des EHPAD.

# ■ LES PERSONNES ATTEINTES D'HANDICAP

La commune de Quarante accueille le foyer occupationnel d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM Ato Isabelle Marie). Cette structure ouverte en 2008 et gérée par l'association de parents et d'adultes inaptes Ouest Hérault peut accueillir 30 internes atteints de déficience intellectuelle moyenne à sévère. 8 places d'externes existent à Quarante.

# 1.2.4 Le marché immobilier

Le marché immobilier d'habitation au sein du territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault est relativement hétérogène (fourchette de prix assez large) mais globalement bas, surtout en comparaison avec le reste du département de l'Hérault du fait de l'influence de l'agglomération montpelliéraine et du littoral héraultais sur les prix. L'évolution des prix est relativement stable.

#### Les transactions

La majorité des transactions de maisons concernent des biens de grande taille (4 à 5 pièces) qui constituent la plus grande part du parc de logements et qui répondent à la fois aux besoins des familles avec enfants attirés sur le territoire et aux parcours résidentiels des familles en place.

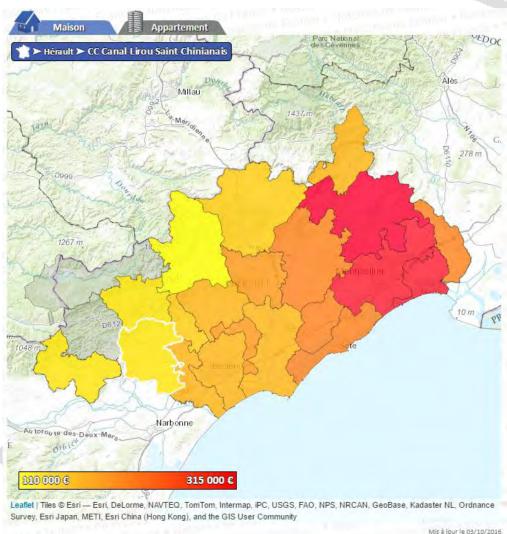


Figure 44 : Etat du marché immobilier sur le département de l'Hérault et sur la CCSH - Source : https://barometre.immobilier.notaires.fr/

Les seules données disponibles sont liées au marché des transactions immobilières sur les maisons. Le prix médian de vente est de 138500 € au sein de la Communauté, contre 210 000€ pour le département de l'Hérault. Les prix ont plutôt tendance à baisser sur les 5 dernières années.

Marché immobilier (maisons)	CC Sud-Hérault	Département de l'Hérault
Niveau des prix (prix médian de vente)	138 500 €	210 000 €
	Tendance des prix :	
- évolution des prix médians sur 3 mois	-2.8 %	2.4 %
- évolution des prix médians sur un an	-0.7 %	0.0 %
-évolution des prix médians sur 5 ans	-1.1 %	-0.7 %
	Répartition des ventes :	
- maisons de 1 à 3 pièces	17.6 %	19.3 %
- maisons de 4 pièces	29.4%	33.4 %
- maisons de 5 pièces	33.8 %	26.8 %
- maisons de 6 pièces et plus	19.1 %	20.5 %
Etat du marché / Fourchette de prix Source : Notaires de France – base de données PERVAL	Entre 71 000 € et 195 000 €  Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/07/2015 au 30/06/2016	Entre 140 000 € et 285 000 €  Période de calcul : les données sont issues de la période du 01/04/2016 au 30/06/2016
		1 1

Figure 45 Analyse du marché immobilier sur les transactions de maisons dans l'Hérault et sur la CCSH (source: http://www.clameur.fr/)

#### ■ LEMARCHELOCATIF

Le niveau des loyers de marché de 8,2€/m² s'inscrit en cohérence avec celui des EPCI semblables (comme la CC Avant-Monts à 8,7€/m²). Il reste plus bas que celui pratiqué sur l'ensemble du département de l'Hérault (12,1€/m²), lui-même légèrement inférieur au niveau des loyers du marché en France en 2013 (12,6€/m²).

Caractéristiques du marché	CC Sud-Hérault	CC Avant-Monts
Surface moyenne habitable des logements en m²	78,8	76,3
Durée moyenne d'occupation des logements en mois	44,8	43,7
Taux de mobilité résidentielle	26,8%	27,4%
Part des logements reloués après travaux	19,3%	30,5%

Figure 46: Caractéristiques du marché locatif - Source : http://www.clameur.fr/

L'autre information à retenir de cette analyse, est la part plus faible de logements reloués après travaux, surtout en comparaison de la CCAM, qui montre qu'une fois les logements améliorés ils sont, soit habités par leur propriétaires, soit mis en vente.

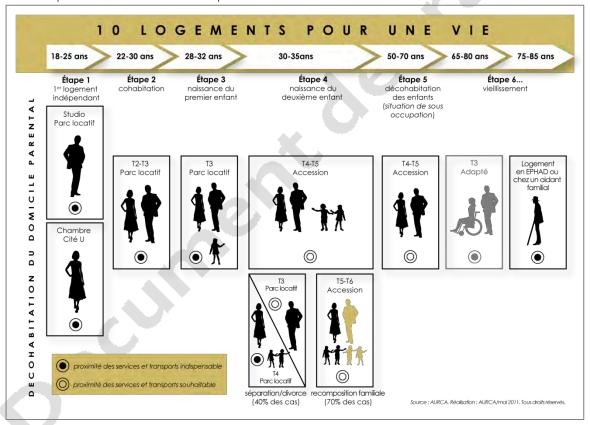
# 1.2.5 Etude du besoin en logements

L'évaluation des besoins en logements s'appuie sur l'identification de 2 types de besoins :

- Le nombre de logements pour satisfaire les besoins des ménages déjà présents sur le territoire, on parle de point mort, c'est donc le nombre minimum de logements à produire pour conserver les habitants en assurant la continuité de leur parcours résidentiel et pour répondre au desserrement des ménages;
- Le nombre de logements nécessaire à l'accueil de nouveaux ménages au sein du territoire;

#### LEPOINT-MORT

Il correspond à un modèle théorique de calcul.



Compte-tenu de la sensibilité de ces données à l'échelle communale, le point mort par commune calculé ici correspond au point mort de l'EPCI, réparti au prorata du poids démographique de chacune des communes.

Commune	Point mort sur 15 ans ARRONDI
Assignan	5
Babeau-Bouldoux	7
Capestang	52
Cazedarnes	9
Cébazan	10
Cessenon-sur-Orb	40
Creissan	19
Cruzy	21
Montels	3
Montouliers	7
Pierrerue	7
Poilhes	10
Prades-sur-Vernazobre	7
Puisserguier	48
Quarante	29
Saint-Chinian	39
Villespassans	4
Total point mort CCSH	315

Figure 47: Besoins en logements pour la population en place à 15 ans par commune (source : AURCA à partir de sit@del 2 et de l'INSEE)

Ainsi le nombre minimum de logements à produire, de façon à assurer la continuité des parcours résidentiels de la population de la Communauté de Communes Sud-Hérault en place est de 315 logements.

Attention: Estimation AURCA sur Besoin à 15 ans sur données les plus récentes 2013

#### LES BESOINS EN LOGEMENTS POUR L'ACCUEIL DE POPULATIONS NOUVELLES

Estimation en cours – attente sit@del 2 2015 – Paragraphe à développer une fois les scenarii du SCOT connus

Sur la base des données les plus récentes :

Pop. attendue en 2032 (base 2017) scénario à 15 ans (S1)	Pop. attendue en 2032 (base 2017) scénario à 5 ans (S2)	RP nécessaire s pour l'accueil de ses population s (S1)	RP nécessaire s pour l'accueil de ses population s (S2)	Nombre de lgts nécessair es au seul desserre ment de la populati on sur 15 ans	idem + desserremen t ménages (tendance 2007-2013) (S1)	idem + desserremen t ménages (tendance 2007-2013) (S2)	Demande potentielle en résidences secondaire s sur 15 ans (tendance 2001- 2013)	NB de lgts à réaliser (S1)	NB de Igts à réaliser (S2)
20594	19887	1313	1002	315	1628	1317	483	2111	1800

Figure 48 : Besoins en logements pour l'accueil de nouvelles population (source: AURCA à partir de sit@del2 et INSEE)

Sur la base d'estimations faites par l'AURCA, le besoin potentiel en logement, sur la base de 2 scenarii fil de l'eau en termes de croissance démographique, consisterait à devoir produire entre 1800 et 2111 logements sur l'ensemble de la Sud-Hérault à l'horizon du PLUI.

# CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Des points forts :
- Une dynamique de croissance de la population globale à l'échelle de la Communauté de Communes Sud-Hérault;
- Un territoire qui attire de nouveaux habitants;
- Un potentiel de logements communaux intéressant;
- Des sujets d'amélioration :
- Une population vieillissante avec un solde naturel en berne;
- Une population relativement peu qualifiée et des revenus plutôt faibles
- Un fort taux de chômage;
- Une vacance de logements relativement importante;
- Un parc de logements uniformisé, peu diversifiée de moins en moins accessible ;
- Des logements anciens nombreux, vecteurs de précarité énergétique;
- Un parc de logements locatifs privés peu représenté;
- Une uniformité des typologies de logements qui persiste dans la construction neuve;
- Des opportunités :
- Un parc social peu développé compensé partiellement par une offre en logements communaux étoffée et intéressante;
- Capacités lié potentiel de renouvellement urbain ? Étude de densification en cours d'élaboration
- Des besoins induits par ces points soulevés :
- Une croissance et une attractivité démographique à pérenniser;
- Des structures à destination des publics spécifiques en présence sur le territoire et à renforcer : personnes âgées dépendantes, enfance et petite enfance...
- Des logements adaptés aux ménages d'aujourd'hui et de demain à penser.
- Des solutions de réduction du nombre de logements vacants à trouver.

# 2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

# 2.1 L'EMPLOI

#### Nombreet evolution

En 2013, le nombre total d'emploi est de 4100 (INSEE). Il a tendance à croitre légèrement selon l'INSEE (+3,3% entre 2006 et 2013) à l'échelle de la Communauté avec des disparités entre les communes.

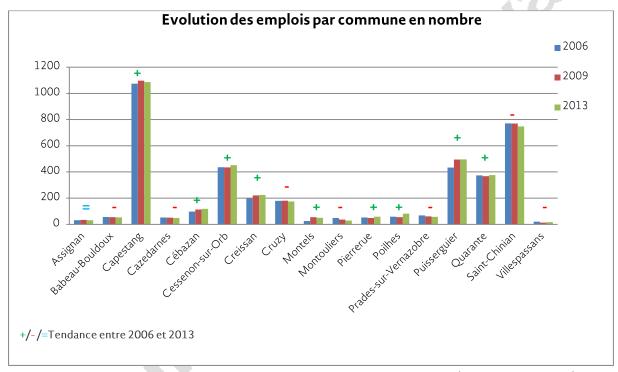


Figure 49: Evolution du nombre d'emplois par commune en 2006, 2009 et 2013 (source : INSEE RP2013)

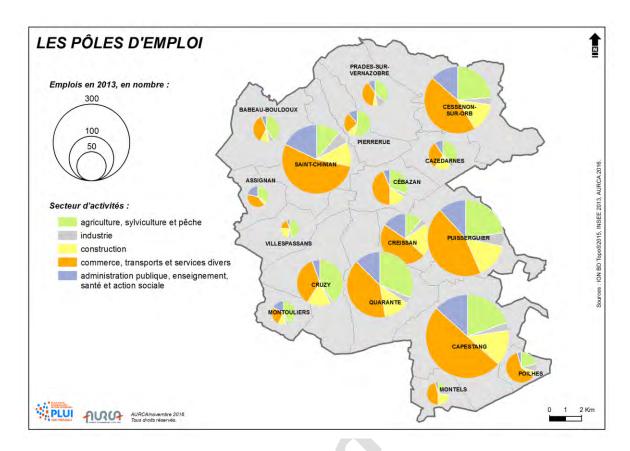
La commune de Montouliers accuse notamment une forte baisse (-39,6% entre 2006 et 2013) tandis que Cébazan enregistre une hausse conséquente (+21,6% entre 2006 et 2013).

#### ATTRACTIVITE ET LOCALISATION DES EMPLOIS

Les pôles d'emploi au sein du territoire

On constate que les emplois sont majoritairement localisés dans les communes de Capestang, Saint-Chinian, Puisserguier et dans une moidre mesure sur Cessenon-sur-Orb.

La commune de Quarante bénéficie également d'un nombre d'emplois conséquent qui s'explique, entre autres, par la présence du collège qui emploie beaucoup de personnel.



L'indice de concentration de l'emploi mesure la capacité d'un territoire à offrir un nombre d'emplois suffisant.

Quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents actifs y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel.

Le tableau ci-contre donne le nombre d'emplois existants sur chaque commune pour 100 actifs occupés du territoire en question.

A l'échelle de l'intercommunalité, l'indice de concentration de l'emploi en 2013 (INSEE) est de 66,9. À titre de comparaison, il est de 100,1 sur le département de l'Hérault la même année, et de 96,9 sur l'ex-région Languedoc-Roussillon.

En somme le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault est déficitaire en nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs.

	•	,
Commune	Indice 2007	Indice 2012
Assignan	56	68
Babeau-Bouldoux	47	46
Capestang	99	92
Cazedarnes	27	21
Cébazan	64	59
Cessenon-sur-Orb	71	61
Creissan	45	48
Cruzy	51	49
Montels	32	57
Montouliers	64	42
Pierrerue	46	55
Poilhes	26	35
Prades-sur-Vernazobre	76	60
Puisserguier	48	49
Quarante	66	64
Saint-Chinian	136	137
Villespassans	45	32

Figure 50: Indice de concentration de l'emploi en 2007 et 2012 par commune (source: INSE RP2012)

Seule la commune de Saint-Chinian se démarque des autres par un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs (136 pour 100 en 2012). Capestang n'est pas très loin de l'équilibre.

Collectivité	Taux de concentration de l'emploi 2013
CCSH	66,9
CC Avants Monts	52
Département 34	100,1
Ex région LR	96,9

Figure 51: Taux de concentration de l'emploi en 2013 - Comparaison (source : INSEE-RP2013)

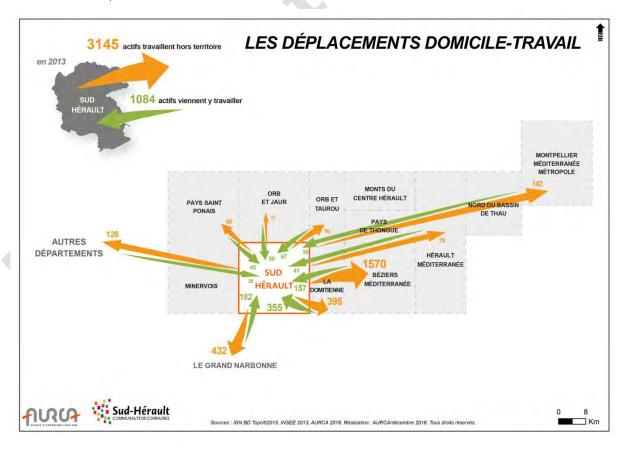
Pour comparer avec un territoire périurbain de Béziers relativement semblable à celui de la Sud-Hérault, le taux de concentration d'emplois de la Communauté de Communes des Avants Monts, est encore un peu plus bas que celui de Sud-Hérault, puisqu'il est de 52 en 2013.

La situation de la Communauté de Communes Sud-Hérault dans ce domaine n'est donc pas exceptionnelle, mais elle amène à s'interroger sur la necessité de mener une politique en faveur de la création d'emplois.

#### • Attractivité du territoire en termes d'emploi et déplacements domicile-travail

En 2013, sur 7279 actifs que compte la Communauté, 3145 actifs sortent du territoire pour travailler, soit 51% des actifs. La même année, 1084 actifs entrent sur le territoire de la Communauté pour y occuper leurs emplois soit ¼ des emplois, du territoire occupés par des actifs extérieurs à Sud-Hérault.

Il y a donc plus d'actifs sortants, que d'actifs entrants montrant la faible attractivité du territoire en termes d'emploi.



Communauté de communes Sud-Hérault PLUi/Diagnostic de territoire - version provisoire Janvier 2017

Où travaillent les actifs de la Communauté de Communes Sud-Hérault?

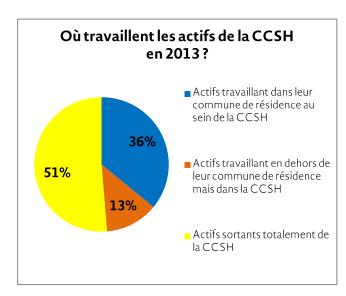


Figure 52: Destination des actifs de la CCSH en 2013 – (source : INSEE RP2013)

Commune	Part du nombre d'actifs travaillant dans la commune de résidence en 2013 en % (INSEE)
Assignan	38,5
Babeau-Bouldoux	39,3
Capestang	38,4
Cazedarnes	16,2
Cébazan	25,5
Cessenon-sur-Orb	36,3
Creissan	31,3
Cruzy	33,3
Montels	23,9
Montouliers	27
Pierrerue	43,8
Poilhes	22,6
Prades-sur-	
Vernazobre	42,4
Puisserguier	32,2
Quarante Figure 53: Part du n	35,5 ombre d'actifs travaillant dans la n&2,18 tail par commune (INSEE)
cSrainnte Oriésidance en 2013 e	n <b>&amp;2,1&amp;</b> tail par commune (INSEE)
Villespassans	12,1

En 2013, 36% des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence.

Dans le détail par commune, seule la commune de Saint-Chinian concentre une part d'actifs travaillant sur la commune, plus élevée que celle des actifs sortants. C'està-dire que sur l'ensemble des autres communes du territoire, la majorité des actifs, sortent de la commune pour exercer son emploi.

64% des actifs de Sud-Hérault (presque 2/3) quittent donc leur commune pour occuper leur emploi:

- 13% des actifs travaillent dans la Communauté mais en dehors de leur commune de résidence, les principaux pôles d'emplois étant Saint-Chinian, Capestang, Puisserguier, Cessenon-sur-Orb et Quarante.
- -51% des actifs occupent des emplois situés en dehors de la Communauté de Communes, ce qui représente 3145 personnes en 2013.

Ces actifs sortants de Sud-Hérault travaillent essentiellement au sein des EPCI du SCoT du Biterrois à hauteur de 68%.



Figure 54: Destination des actifs de la CCSH, zoom sur le SCoT du Biterrois

Dans le détail (sans tenir compte des limites du SCoT) cela donne cette répartition:

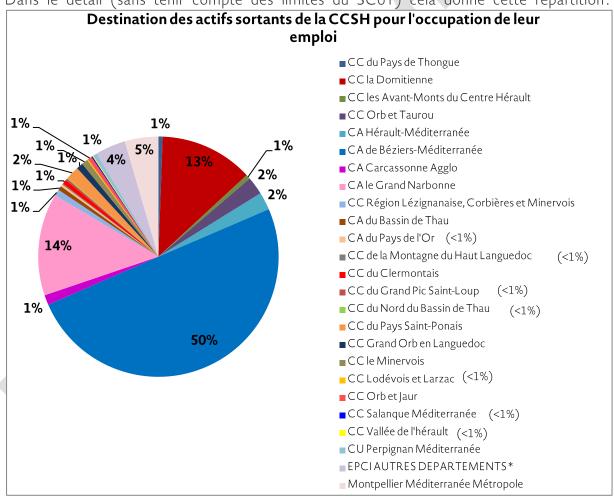


Figure 55: Destination des actifs de la CCSH en détail par EPCI (source : INSEERP 2013)

On constate que la majorité des actifs sortants travaille au sein de l'Agglomération de Béziers Méditerranée, puis dans une moindre mesure, au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et de la Communauté de Communes de la Domitienne.

Les villes qui représentent le plus grand nombre de destination d'emplois sont Béziers (1355 actifs) et dans une moindre mesure Narbonne (283 actifs). On note que Narbonne est surtout attractive pour les communes du sud du territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault (Capestang, Puisserguier, Cruzy et Quarante).

L'influence de Montpellier est moindre, puisque 5% des actifs sortants en 2013 se dirigent vers Montpellier Méditerranée Métropole dont 79 actifs vers Montpellier même.

	Béziers	Narbonne	Montpellier	Boujan-Sur-Libron	Cazouls-Lès-Béziers
Assignan			4		40
Babeau-Bouldoux	8	8			
Capestang	272	80			<b>7</b> >
Cazedarnes	73		5		5
Cébazan	38		5		
Cessenon-sur-Orb	212		29	0.	34
Creissan	98	25		25	
Cruzy	40	49	20		
Montels	15	20			
Montouliers	4				4
Pierrerue		12			
Poilhes	60				
Prades-sur-Vernazobre	8				
Puisserguier	336	55		20	
Quarante	107	34			
Saint-Chinian	72		16		
Villespassans	12				
Total CCSH	1355	283	79	45	43

Figure 56: Villes qui représentent le plus grand nombre de destination d'emplois des actifs de la CCSH en 2013 (source INSEE RP2013)

 D'où viennent les actifs occupants les emplois de la Communauté de Communes Sud-Hérault?

54% des emplois du territoire de Sud-Hérault sont occupés par des actifs de la même commune d'emploi, soit plus de la moitié des emplois du territoire.

20% des emplois sont occupés par des actifs de la Communauté, mais d'une autre commune que celle de l'emploi. Saint-Chinian étant le bourg qui attire le plus d'actifs, hors saint-chinianais, au sein de l'EPCI (259 actifs en 2013), suivi de Capestang (209 actifs en 2013).

Ce sont donc près des ¾ des emplois qui sont occupés par des habitants de Sud-Héraultautotal.

Seuls 26% des emplois sont occupés par des actifs venant de l'extérieur du territoire, soit

1084 actifs entrants en 2013.

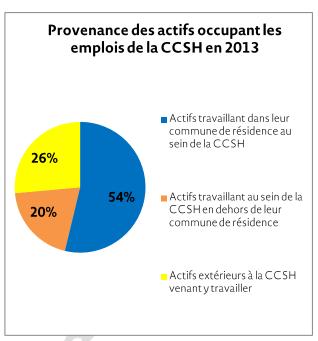


Figure 57: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2013 (source: INSEE RP2013)

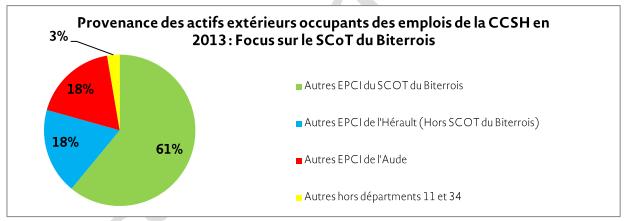


Figure 58: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2013 – Zoom sur le SCoT du Biterrois (source : INSEE RP2013)

Ces actifs extérieurs à la Communauté de Communes venant y travailler proviennent essentiellement des EPCI du SCoT du Biterrois à 61%.

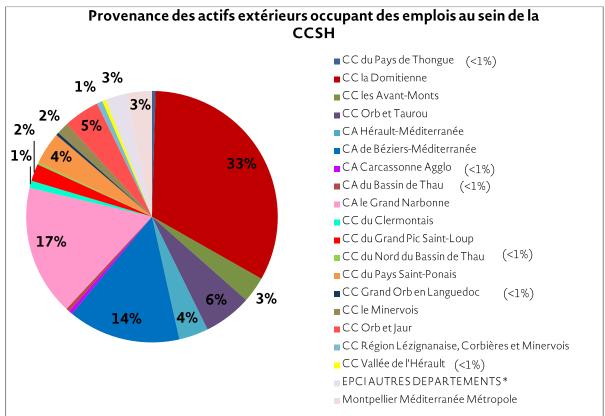


Figure 59: Provenance des actifs occupant les emplois de la CCSH en 2013 en détails par EPCI (source : INSEE RP2013)

On constate que la majorité des actifs entrants viennent de la Communauté de Communes de la Domitienne.

17% des actifs entrant viennent de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et 14% de l'Agglomération de Béziers Méditerranée.

Dans une moindre mesure, des actifs viennent également des Communautés de Communes Orb et Jaur (5%).

De quelles ville	s viennen	t les actifs ext	érieurs?					
	Béziers	Cazouls- Lès-Béziers	Montady	Nissan-Lez- Enserune	Maraussan	Narbonne	Maureillhan	Murviel- Lès- Béziers
Assignan								
Babeau- Bouldoux								
Capestang	42	29	44	33	25	12	15	4
Cazedarnes					4			
Cébazan	3					3		
Cessenon-sur- Orb	11	10	12		8		5	16
Creissan				4	4			
Cruzy	3					8		
Montels								
Montouliers					0,			
Pierrerue								4
Poilhes				8				
Prades-sur- Vernazobre								
Puisserguier	8	25		17	4	4	24	
Quarante	19	5	12			14		
Saint-Chinian	18	15	8			3		12
Villespassans								
Total	104	84	76	62	45	44	44	36

Figure 60: Communes les plus attractives pour les actifs de la CCSH en 2013 (source : INSEE RP2013)

Le détail de l'analyse à la commune donne une répartition un peu différente de celle de l'EPCI, on constate qu'un nombre important d'actifs vient de la ville de Béziers (104 actifs en 2013).

Les actifs viennent ensuite des communes voisines de Cazouls-les-Béziers, Montady, Nissan-lez-Enserune et Maraussan. Ces dernières faisant partie de la Communauté de Communes de la Domitienne, cela explique sa prépondérence dans les flux entrants en Sud-Hérault dans l'analyse à l'EPCI.

44 actifs viennent de Narbonne pour travailler, essentiellement vers des communes du sud de la Communauté (Quarante, Capestang et Cruzy en particulier). Capestang est le bourg de Sud-Hérault qui attire le plus d'actifs extérieurs à la Communauté (393 actifs sur 1084 entrants en 2013).

#### CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIE

En 2011, le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault comptait 2512 emplois salariés et 2899 en 2013 selon l'INSEE. Le nombre d'emplois est donc en progression selon l'INSEE jusqu'en 2013, toutefois les statistiques de l'URSSAF, en nombre d'emplois salariés, montrent que malgré une hausse importante en 2010 (9,2%) les tendances globales et récentes sont plutôt à la baisse (-3,3% entre 2009 et 2014 et -3,4% entre 2013 et 2014).

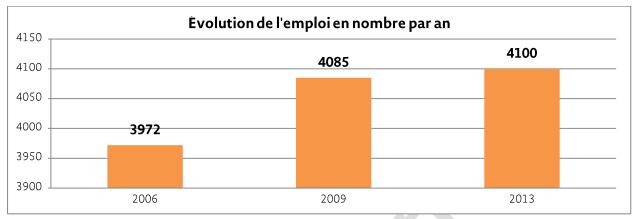


Figure 61:

Evolution de l'emploi par an entre 2006 et 2013 (source : INSEE RP2013)

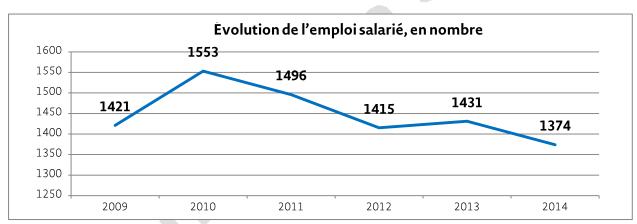
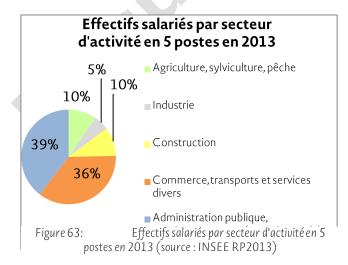


Figure 62: Evolution de l'emploi par an entre 2006 et 2013 (source : URSSAF)



Les emplois salariés se répartissent comme suit :

L'agriculture est plus représentée que ce qu'elle peut l'être à l'échelle nationale. Il est en de même dans une moindre mesure pour le secteur de la construction;

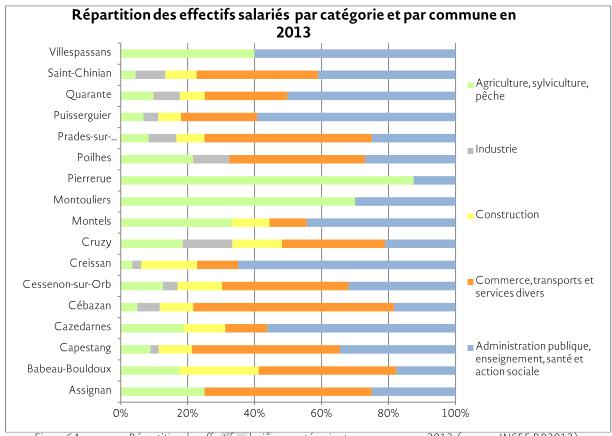
La part de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale est à peu près semblable à ce que l'on peut retrouver à l'échelle nationale dans cette catégorie;

La part des emplois du secteur de l'industrie et de celui du commerce, transports et services divers, est plus

basse au sein de la Communauté de Communes Sud-Hérault qu'en France métropolitaine.

On constate donc la prépondérance de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, suivis de la catégorie des commerces, transports et services divers.

Dans ces catégories, la commune de Capestang apparait comme la centralité la plus importante, suivie de Saint-Chinian.



#### Figure 64: Répartition des effectifs salariés par catégorie et par commune en 2013 (source : INSEE RP2013)

#### CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE ET STATUTS DES EMPLOIS

La part d'actifs ayant un emploi est de 60,3% en 2013. Ce taux s'avère légèrement supérieur à celui du département de l'Hérault (57,5%) et de l'ex région Languedoc-Roussillon (57,7%). Il est cependant inférieur au taux observé en France métropolitaine (63,7%).

Le territoire compte 6128 actifs ayant un emploi, dont 4724 salariés et 1404 non salariés.

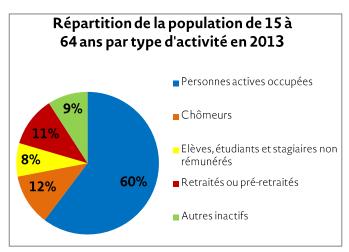


Figure 65: Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013 (Source : INSEE RP2013)

64% des emplois du territoire sont des emplois au statut de titulaires de la fonction publique et de CDI, ce qui s'avère légèrement moins élevé qu'à l'échelle départementale où ces mêmes statuts représentent 69% des emplois.

La part de travailleurs indépendants est, elle, plus élevée qu'à l'échelle du département de l'Hérault, elle est de 15% au lieu de 11%. Cette donnée est à mettre en lien avec l'importance de l'agriculture, entre autres, mais aussi des artisans.

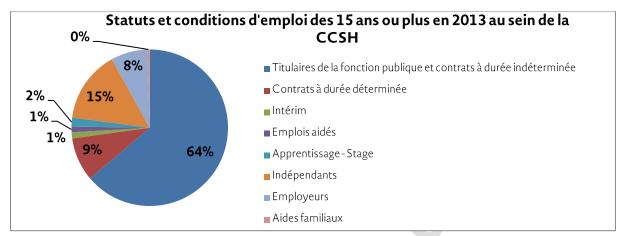


Figure 66: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2013 de la CCSH (source : INSEE RP2013)

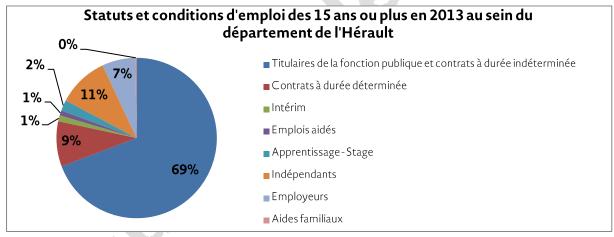


Figure 67: Statuts et conditions d'emploi des 15 ans ou plus en 2013 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE RP2013)

#### LE CHOMAGE

Avec un taux de chômage de 16,2% en 2013 (INSEE- RP2013 exploitations principales), le territoire de Sud-Hérault est marqué de manière importante par la crise de l'emploi. En effet, même si ce taux s'inscrit dans les tendances observées localement (taux de 17,1% sur le département de l'Hérault, zone d'emploi de Béziers en particulier). Il est plus élevé qu'à l'échelle nationale de plus de 3 points (13,1%) et a tendance à augmenter.

Taux de chômage des 15 – 64 ans en 2013					
CCSH	Département de l'Hérault	Ex. région Languedoc- Roussillon	France métropolitaine		
16,2%	17,1%	17,3%	13,1%		

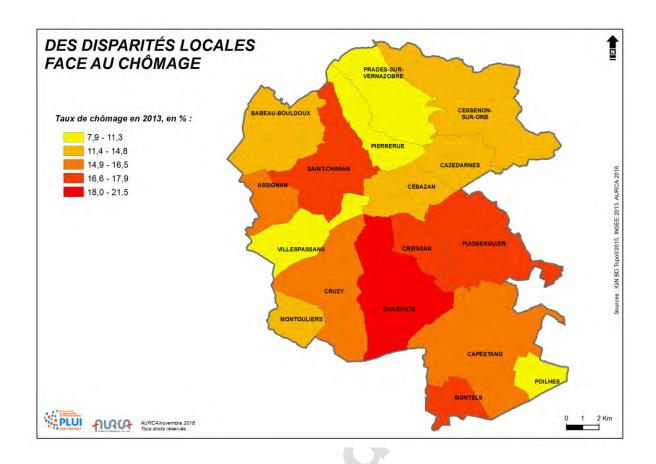
Figure 68: Taux de chômage - Comparaisons (source : INSEE RP2013)

Ce taux de chômage, élevé à l'échelle intercommunale, est très inégal entre les communes, la situation de la commune de Quarante étant la plus préoccupante puisqu'elle présente en 2013, un taux de chomage de 21,5 %.

Taux de chômage en % par commune et par an

	2006	2007	2009	2011	2012	2013
Assignan	9,26	9,09	8,77	15,63	16,39	16,13
Babeau-Bouldoux	10,32	10,08	13,74	13,85	13,85	13,95
Capestang	13,43	13,44	13,43	15,88	15,86	15,9
Cazedarnes	11,4	12,87	13	13,1	13,39	13,36
Cébazan	17,34	17,22	12,32	12,11	12,39	14,81
Cessenon-sur-Orb	13,87	13,89	13,5	13,56	13,52	14,05
Creissan	15,91	12,63	12,59	12,59	17,06	16,96
Cruzy	14,17	13,23	13,12	13,01	16,35	16,51
Montels	17,82	11,21	10,74	10,57	17,27	17,86
Montouliers	10,67	10,53	10	14,29	14,12	13,95
Pierrerue	6,09	6,03	5,98	9,43	10,38	10,28
Poilhes	9,94	13,43	13,64	13,54	11,3	11,3
Prades-sur-Vernazobre	11,96	11,83	11	10,58	10,28	11,01
Puisserguier	16,75	14,35	14,36	14,36	17,57	17,55
Quarante	15,44	13,73	13,69	13,66	21,49	21,48
Saint-Chinian	14,4	14,33	14,29	17,67	17,6	17,6
Villespassans	11,32	11,32	8,62	8,2	8,2	7,94

Figure 69: Evolution du taux de chômage par commune et par an (source : INSEE RP2013)



Le taux d'activité en 2013 atteint les 72% soit 1% de moins qu'à l'échelle nationale, mais il reste plus élevé que le taux départemental (69,4%) et que celui de l'ancienne région Languedoc-Roussillon (69,7%) la même année.

Ainsi malgré la croissance observée du nombre d'emplois, et le dynamisme de l'activité dans un contexte plus large, cela ne suffit pas à stabiliser voire à faire baisser la courbe du chômage en territoire Sud-Hérault.

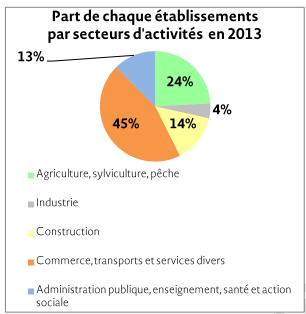
Cette difficulté, malgré la hausse du nombre d'emplois peut être en partie expliquée par l'attractivité démographique de ce territoire, plus forte que sa capacité à créer de l'emploi.

# 2.2 LE TISSU ECONOMIQUE

# 2.2.1 Profil des établissements et entreprises

#### ■ Nombre, evolution etrepartition par secteur

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le territoire de la Communauté compte 1158 établissements, et 1046 entreprises répartis comme tel:



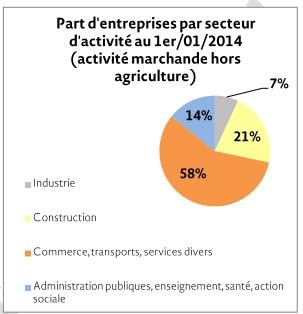
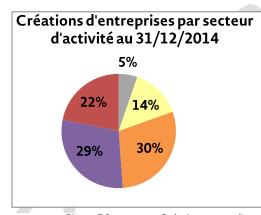


Figure 71 : Part de chaque établissement en 2013 et part d'entreprises au 31/12/2014 par secteur d'activités (source : INSEE / SIRENE)



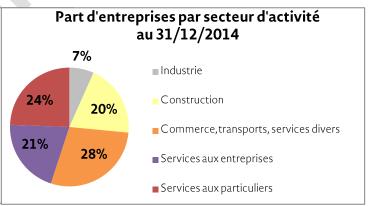


Figure 70 : Création et part d'entreprises par secteur d'activité en 2013 (source : INSEE / SIRENE)

Au 31/12/2014, le nombre d'établissements actifs était de 2052, et 1139 entreprises, ce qui signifie qu'il y a eu 133 créations d'entreprises en 1 an, ce qui n'est pas négligeable. Cependant, la création d'entreprises a baissé de -23,1% entre 2014 et 2015.

Il y a eu 133 créations d'entreprises en 2015, dont 101 entreprises individuelles, et dont 29 dans le domaine du service aux particuliers, 27 dans le domaine du service aux entreprises et 26 dans le domaine du commerce, des transports l'hébergement et la restauration.

Au 31/12/2014, hors agriculture, et avec les remaniements de catégorgies de l'INSEE, les entreprises dans le domaine du commerce, des transports et des services divers restent majoritaires, talonnées de près par les entreprises de services aux particuliers.

## **FOCUS – Le commerce**

En 2013, la densité commerciale est de 4,4 équipements pour 1000 habitants sur l'ensemble de la CCSH. La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE de 2015 recense 72 commerces sur le territoire de la CCSH.

Ces 72 commerces sont répartis dans 11 communes des 17 qui composent le territoire de la CCSH, dont 21 sur Saint-Chinian, 15 sur Capestang, 11 sur Puisserguier et 9 sur Cessenon-sur-Orb. Ces commerces appartiennent pour la majorité à la gamme de dite « de proximité ». Pourtant seules 7 communes disposent d'au moins une boulangerie, 6 d'une boucherie et 1 seule d'une poissonnerie;

On dénombre 4 supermarchés, sur les communes de Capestang, Puisserguier et Saint-Chinian.

En lien avec cette prépondérance du commerce de proximité, les consommateurs du territoire sont relativement dépendants de Béziers et Narbonne pour les achats spécialisés ou exceptionnels. De plus, comme ils sont nombreux à travailler sur ces pôles urbains, ils en profitent pour y faire leurs achats.

Dans son projet communal de PLU, la commune de Creissan entend préserver son tissu de commerces de proximité existants en ciblant un accueil intergénérationnel de population.

La commune estime que les jeunes ménages consomment majoritairement à l'extérieur du territoire, tandis que les plus âgés favorisent et participent au maintient des petits commerces du centre-bourg.

Dans certaines communes, l'état du commerce des centres-anciens est relativement préoccupant.

Le territoire bénéficie de 5 jours de marchés sur 4 communes différentes (Saint-Chinian, Capestang, Puisserguier et Cessenon-sur-Orb). Celui de Saint-Chinian est particulièrement reconnu. 3 lignes de bus de marché permettent d'y accéder depuis les communes alentours le jeudi (le marché ayant lieu le jeudi et le dimanche). Les autres marchés ne bénéficient pas de la même desserte, malgré le fait qu'ils soient également fréquentés par des habitants de communes voisines.





#### ■ DEMOGRAPHIE ET TYPOLOGIE DE L'ECONOMIE LOCALE

## Une économie relativement spécialisée

Comme le précise le diagnostic du Schéma de Développement Économique de la Communauté de Communes Sud-Hérault, l'économie locale est relativement spécialisée tant en nombre d'établissement qu'en nombre d'emplois, dans guelques domaines que sont:

- La culture et production animale, chasse et services annexes, domaine qui recouvre notamment l'activité agricole;
- -L'hébergement médico-social et social;
- -L'enseignement;
- -Les travaux de constructions spécialisés.

On constate donc qu'en dehors de l'agriculture, l'économie locale est relativement spécialisée vers des activités de services, plutôt destinées à la population locale, témoignant du caractère présentiel de l'économie.

# Une économie présentielle, peu productive

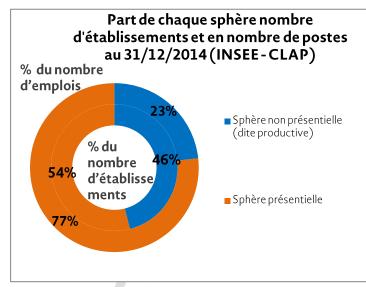


Figure 72 : Part de chaque sphère de l'économie en nombre de postes et en nombre d'établissements au 31/12/2014 (source : INSEE / CLAP)

Cette majorité d'entreprises dans le domaine du commerce, des transports, et des services divers, ainsi que du domaine des services aux particuliers est l'origine du caractère présentiel de l'économie locale en Sud-Hérault.

En nombre d'établissement la sphère présentielle représente plus de la moitié des établissements. En nombre de postes salariés, la sphère présentielle représente 77% de l'économie, c'est-à-dire que seuls 23% des emplois sont liés à l'économie productive.

#### Définition de l'INSEE

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. A contrario les activités de la sphère non présentielle, dites aussi productives, sont déterminées par différence.

Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

# **FOCUS – Le Tourisme**

Dans le domaine de l'économie, le facteur tourisme est un pan à ne pas négliger, comme inscrit dans le Schéma de Développement Économique de la CCSH.

Une étude de développement touristique est en cours et vise à structurer ce pan de l'économie pour lui conférer un caractère d'avenir. Il s'agit d'en faire une activité non délocalisable, porteuse d'une image positive et attractive pour les entreprises ainsi que pour les habitants, et vectrice de soutien aux activités traditionnelles et de préservation/valorisation du patrimoine.

L'étude fait ressortir 2 entités majeures sur le territoire, avec au nord le vignoble et au sud le canal du Midi. Cette étude fait également ressortir le caractère très varié de l'offre en produits du tourisme avec:

- -l'oenotourisme;
- les sports et loisirs;
- le canal du Midi;
- -le patrimoine;
- les événements :
- la politique culturelle.

D'après les données transmises par l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), on dénombre 10251 lits touristiques (répartis dans 307 hébergements et 1506 résidences secondaires). Ces lits sont composés d'une majorité de lits non marchands (73%).

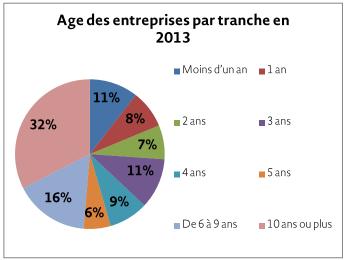
On constate également une grande diversité dans les lits marchands (4 campings, 2 hôtels, 272 meublés, 28 établissements chambres d'hôtes, 1 demeure de luxe, 1 port de plaisance de 90 anneaux, 1 colonie de vacances). L'offre en hébergement est donc assez étoffée, en revanche la majorité de ces logements ne bénéficie d'aucun label de classement (76%), témoignant d'une carence dans le domaine du qualitatif. Le manque d'une structure type hôtel, avec une grande capacité d'accueil, a également été relevé pendant les entretiens en commune.

L'étude de la fréquentation des différents bureaux de l'OTI, donne un aperçu de la clientèle touristique du territoire. La clientèle française est majoritaire, mais la clientèle étrangère représente 44% de la fréquentation des OTI, contre 20% à l'échelle départementale. Cette clientèle étrangère vient essentiellement du Royaume Uni, des Pays-Bas, de Belgique et d'Espagne. La fréquentation de l'OTI tend à augmenter, ce qui confirme l'attrait touristique du territoire et donc la nécessité de capitaliser sur ce pan dynamique de l'économie locale.





# Des entreprises anciennes



Le tissu d'entreprises de Sud-Hérault est relativement ancien. 32% des entreprises en 2013 ont plus de 10 ans.

Figure 73: Age des entreprises de la CCSH en 2013 (source : INSEE RP 2013)

# Des TPE nombreuses: Un tissu fragile d'entreprises

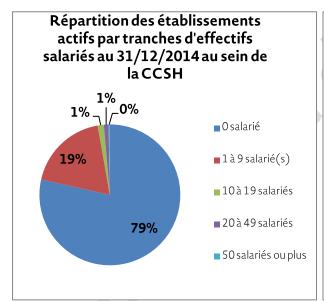


Figure 75: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein de la CCSH-(source : INSEE / CLAP)

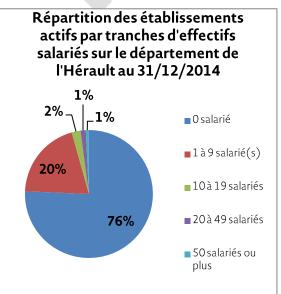


Figure 74: Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés au 31/12/2014 au sein du département de l'Hérault (source : INSEE / CLAP)

Au 1er/01/2015, 98% des établissements ont moins de 10 salariés.

Le nombre d'établissements sans salarié, est important : 79% des établissements.

Cette part d'établissements sans aucun salarié est moindre à l'échelle départementale (76%) en comparaison.

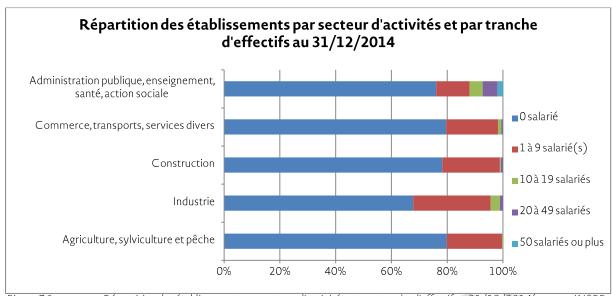


Figure 76 : Répartition des établissements par secteur d'activités et par tranche d'effectif au 31/12/2014(source : INSEE / CLAP)

En termes de répartition par domaine, la catégorie qui regroupe le plus d'établissements employant le plus grand nombre d'employés est celle de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Dans la catégorie des commerces, des transports et services divers, 80% des établissements ont entre 1 et 9 salariés et 19 % sans salarié.

Presque 100% des établissements agricoles ont moins de 10 salariés, 80% sont sans salarié (au 31/12/2014).

La catégorie de l'industrie est celle qui concentre le plus d'établissements entre 1 et 9 salariés (25 établissements au 31/12/2014) mais la proportion d'établissements sans salarié reste là aussi plus importante.



Figure 77: Les 1ersTrophées de l'entreprenariat en Sud Hérault (source : CCSH)

Cette caractéristique des établissements témoigne d'un tissu important de Très Petites Entreprises (TPE) et d'autoentrepreneurs. De fait, ce sont des structures qui peuvent s'avérer fragiles.

Des actions sont menées par la Communauté de Communes afin de repérer et d'aider ces TPE. La mise en œuvre du schéma de développement économique de Sud-Hérault, qui prévoit notamment la création de pépinières d'entreprises (au sein des bourgs de Puisserguier, Saint-Chinian, Capestang et Cessenon-sur-Orb) et a permis de lancer une remise annuelle de trophées de l'entreprenariat (1ère édition en 2016), devrait participer à renforcer le tissu productif du territoire et à diminuer peut-être la caractéristique présentielle de son économie.

# 2.2.2 Offre et localisation du foncier et infrastructures d'activités

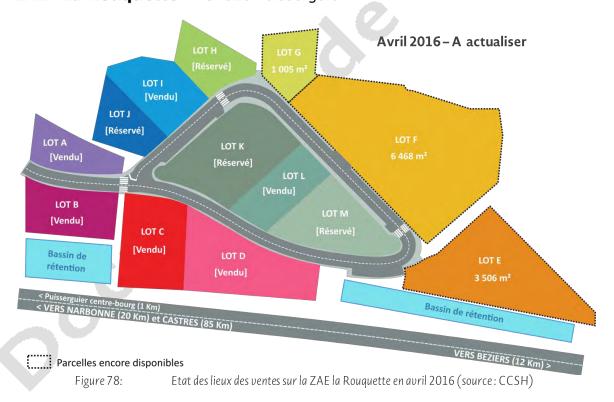
ETAT DES LIEUX

#### **Carte**

Le foncier destiné à accueillir des activités existe sur le territoire.La Communauté de Communes Sud-Hérault dispose de 2 ZAE intercommunales: La Rouquette I et II à Puisserguier, et la ZAE Le Baraillé à Saint-Chinian, qui représentent globalement une dizaine d'hectares.

Ces deux zones sont à la base des ZAE communales. La Rouquette II, extension de la Rouquette I, était de compétence intercommunale dés le départ. La Communauté de Communes a pratiqué récemment, une baisse du prix du foncier au m² afin de booster les ventes au sein de cette ZAE. A ce jour, seul un lot reste encore disponible et un lot fait l'objet d'une redivision en 3 lots dont 1 est réservé.

# ZAE "La Rouquette" - 34620 Puisserguier



Des parcelles sont donc encore disponibles à ce jour sur ces deux zones.

Ces zones ont une vocation majoritairement tournées vers de l'activité artisanale, mais on y voit se développer quelques activités industrielles, de services ou commerciales.

Ces zones ne disposent pas à ce jour d'une signalétique ou de principes d'aménagement communs, la qualité architecturale, paysagère et les coutures de ces zones avec les zones d'habitat immédiatement proches, mériteraient un traitement plus appuyé.

Même si elles disposent d'une bonne visibilité routière, leur accessibilité n'est pas suffisamment travaillée (signalisation, desserte en transports).

L'avantage de ces zones, c'est qu'elles n'ont pas amené de surenchère en matière d'urbanisation dédiée au développement économique et qu'il n'existe donc pas de concurrence entre elles, selon les conclusions du diagnostic du SDE de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Le territoire dispose aussi de plusieurs petites zones d'activités « de fait » qui correspondent au regroupement spontané de plusieurs activités, souvent situées à proximité d'une bonne desserte routière.

#### ■ EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION

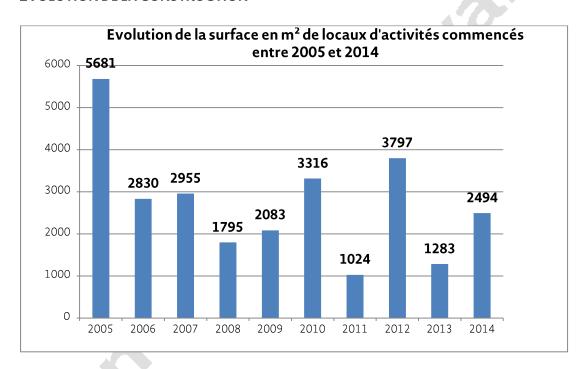


Figure 79: Evolution de la surface en m² de locaux d'activités commencés entre 2005 et 2014 (source : Sit@del2)

L'observation des données statistiques concernant la construction de locaux d'activités laisse entrevoir une légère tendance globale à la baisse de la dynamique, à mettre en lien avec la disponibilité du foncier, ou l'importance en taille de certains projets commencés dans les années 2000.

	Surface commencée en m² de locaux							
	d'héberge ments hôteliers	de commer- ces	de bur - eaux	d'artisanat	industriels	agricoles	d'entrepôts	Totalen m²
2005	3375	425	0	0	488	1158	235	5681
2006	0	1098	1	0	41	1591	99	2830
2007	0	767	0	0	918	1162	108	2955
2008	0	29	0	0	1555	211	0	1795
2009	0	0	288	0	440	1355	0	2083
2010	301	0	55	535	0	1533	892	3316

2011	0	0	0	0	104	920	0	1024
2012	0	0	98	1463	0	1300	936	3797
2013	0	335	19	105	0	334	490	1283
2014	0	554	124	866	44	813	93	2494
total	3676	3208	585	2969	3590	10377	2853	27258

Figure 80:

Détail des surfaces commencés par type de locaux entre 2005 et 2014 par an (source : Sit@del2)

Globalement, ce sont près de 27300 m² de locaux d'activités qui ont été commencés entre 2005 et 2014.

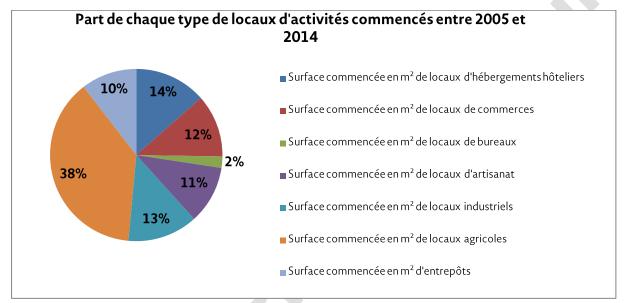


Figure 81: Part de chaque type de locaux d'activités commencés entre 2005 et 2014 (source : Sit@del2)

Les locaux agricoles représentent 38% de ces surfaces commencées, soit 16900 m² de locaux d'activités commencés entre 2005 et 2014 (hors locaux agricoles). Viennent ensuite les constructions à destination d'hébergements hoteliers, avec 3676 m² commencés dont 3375 à Creissan en lien avec la création du camping et des Logis Verts dont la gestion a été récemment déléguée à un privé.

Commune	M² de surface de locaux d'activités commencés
Assignan	487
Babeau-Bouldoux	409
Capestang	5010
Cazedarnes	227
Cébazan	876
Cessenon-sur-Orb	1809
Creissan	3840
Cruzy	1222
Montels	109
Montouliers	100

Pierrerue	650
Poilhes	1127
Prades-sur-Vernazobre	1025
Puisserguier	3655
Quarante	3115
Saint-Chinian	2417
Villespassans	1180

Figure 82:

Détail par commune des surfaces de locaux d'activité commencées entre 2005 et 2014 (source : Sit@del2)

Les communes les plus dynamiques sur la période sont Capestang (18% des m² de locaux d'activités commencés), Creissan (en lien avec le camping, 14%) Puisserguier (13%), Quarante (11%) et Saint-Chinian (9%).

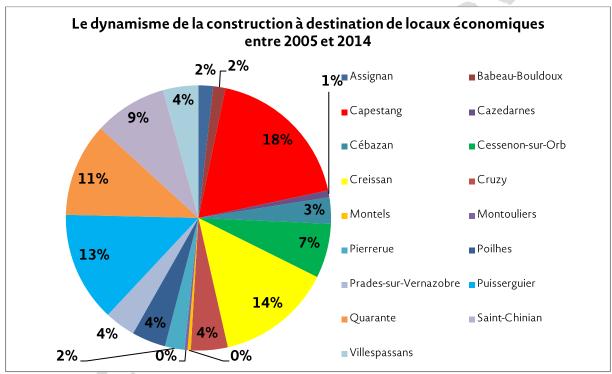


Figure 83: Le dynamisme de la construction à destination de locaux d'activités entre 2005 et 2014 (source : Sit@del 2)

#### BESOINS

Le SDE de la Communauté de Communes Sud-Hérault précise la nécessité de ne pas offrir une enveloppe disproportionnée en foncier économique pour ne pas créér de suroffre ou l'éparpiller. D'autre part, ce schéma n'identifie pas à court terme de besoin en la matière, l'important étant d'améliorer l'offre existante et d'accentuer les effort sur la dynamisation des centres bourgs en particulier.

L'échéance du PLUI étant plus lointaine, il devra identifier et localiser une offre adéquate, intégrant les préconisations faites dans le plan d'actions du SDE.

La fiche action 1 de l'axe 1 «Regagner en attractivité» du SDE prévoit notamment que le PLUI:

-Intégre le contenu spatial du SCoT du Biterrois;

- Fasse des "zoom" sur les communes de Puisserguier, Saint Chinian et Capestang pour bien zoner l'économie à plus ou moins long terme;
- Prévoie éventuellement en option, une ou deux OAP dédiées à l'économie, en périphérie ou en centre bourg.



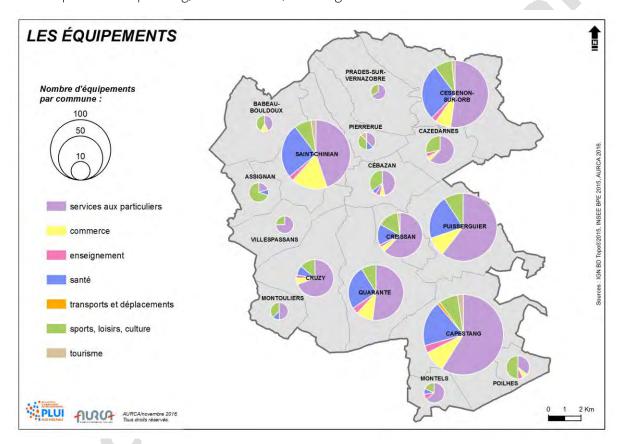
# CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Des points forts :
- Une part d'actifs travaillant sur leur commune de résidence ou au sein du territoire intéressante;
- Une armature en terme d'emplois basée sur 4 voire 5 pôles d'emplois, qui garantit une certaine proximité entre résidences et emplois ;
- Les pôles d'emplois de Saint-Chinian et de Capestang qui rayonnent sur le territoire, voire au delà dans une moindre mesure;
- Un nombre d'emplois en hausse;
- Une répartition dans les statuts d'emploi fidèle au contexte local avec une majorité de CDI et de fonctionnaires;
- Des sujets d'amélioration :
- Une faible attractivité du territoire pour les actifs extérieurs et une part importante d'actifs sortant du territoire pour travailler;
- Une baisse significative de la création d'entreprises;
- Un fort taux de chômage
- Des opportunités :
- Une économie présentielle, forte de sa part importante de services à la population pour un territoire rural mais qui gagnerait à développer sa productivité;
- Une économie composée en majorité de TPE, qui sont fragiles, mais qui représentent un potentiel de dynamisme et d'innovation intéressant;
- Des besoins induits par ces points soulevés :
- Une stratégie de développement urbain favorisant la création d'emplois, notamment dans le domaine productif;
- Une politique de redynamisation des centres bourgs pour favoriser la mixité fonctionnelle;
- La définition d'une enveloppe foncière cohérente pour le développement de l'emploi sans mettre à mal la redynamisation des centres.

# 3 CADRE DE VIE : ÉQUIPEMENTS ET TISSU ASSOCIATIF

# 3.1 GENERALITES

Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault est relativement bien pourvu en équipements, et ils sont globalement bien répartis sur le territoire, mais se situent en majorité sur les 4 pôles de Capestang, Saint-Chinian, Puissergier et Cessenon-sur-Orb.



L'ensemble des communes disposent d'un minimum de services, notamment administratif, les équipements majoritaires correspondant aux services aux particuliers.

L'analyse du panel d'équipements selon la Base Permanente des Equipements de l'INSEE permet de voir qu'il n'y a pas de carence importante en termes d'équipements.

Selon cette classification, le territoire dispose d'un niveau correct de présence en équipements avec :

- -30/30 en équipements de gamme de proximité;
- -26/34 en équipements de gamme intermédiaire;
- C'est au niveau de la gamme supérieure d'équipements que l'on constate un manque signicatif: 7/40 en équipements de gamme supérieure.

Cela s'explique par la proximité relative des villes de Béziers et Narbonne qui centralisent ces équipements en tant que polarités complètent l'offre pour les territoires voisins périurbains et ruraux.

On constate que c'est en matière d'équipements de santé (équipements de gamme supérieure), que suivi dans une moindre mesure des commerces, et notamment des commerces spécialisés que la carence est la plus importante. La problématique de la désertification médicale est par ailleurs prise très au sérieux par la Communauté.

Gamme équipements de proximité	Domaine	Nombre
Banque, Caisse d'Epargne	Services aux particuliers	13
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Services aux particuliers	12
Réparation automobile et de matériel agricole	Services aux particuliers	28
Maçon	Services aux particuliers	73
Plâtrier, peintre	Services aux particuliers	42
Menuisier, charpentier, serrurier	Services aux particuliers	42
Plombier, couvreur, chauffagiste	Services aux particuliers	25
Electricien	Services aux particuliers	44
Entreprise générale du bâtiment	Services aux particuliers	10
Coiffure	Services aux particuliers	32
Restaurant	Services aux particuliers	46
Agence immobilière	Services aux particuliers	32
Soins de beauté	Services aux particuliers	18
Supérette	Commerces	4
Epicerie	Commerces	7
Boulangerie	Commerces	16
Boucherie, charcuterie	Commerces	10
Fleuriste	Commerces	6
Ecole maternelle	Enseignement	6
Ecole élémentaire	Enseignement	10
Médecin omnipraticien	Santé	16
Chirurgien dentiste	Santé	7
Infirmier	Santé	78
Masseur kinésithérapeute	Santé	23
Pharmacie	Santé	9
Taxi	Transports et déplacements	3
Boulodrome	Sports, loisirs et culture	15
Tennis	Sports, loisirs et culture	14
Salle ou terrain multisports	Sports, loisirs et culture	7
Salle de sport spécialisée	Sports, loisirs et culture	8
Terrain de grands jeux	Sports, loisirs et culture	11

Gamme équipements intermédiaire	Domaine	Nombre
Police, gendarmerie	Services aux particuliers	2
Centre de finances publiques	Services aux particuliers	1
Pompes funèbres	Services aux particuliers	6
Contrôle technique automobile	Services aux particuliers	2
Ecole de conduite	Services aux particuliers	5
Vétérinaire	Services aux particuliers	6
Blanchisserie, teinturerie	Services aux particuliers	4
Supermarché	Commerces	4
Librairie, papeterie, journaux	Commerces	1
Magasin de vêtements	Commerces	6
Magasin d'équipements du foyer	Commerces	
Magasin de chaussures	Commerces	
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Commerces	1
Magasin de meubles	Commerces	1
Magasin d'articles de sports et de loisirs	Commerces	1
Droguerie, quincaillerie, bricolage	Commerces	5
Parfumerie	Commerces	
Horlogerie, bijouterie	Commerces	
Magasin d'optique	Commerces	2
Station service Station service	Commerces	6
Collège	Enseignement	4
Sage-femme	Santé	1
Orthophoniste	Santé	7
Pédicure, podologue	Santé	4
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Santé	
Ambulance	Santé	1
Personnes âgées : hébergement	Santé	5
Personnes âgées : soins à domicile	Santé	2
Personnes âgées : services d'aide	Santé	

Communauté de communes Sud-Hérault **PLUi/Diagnostic de territoire** - version provisoire Janvier 2017

Garde d'enfant d'âge préscolaire	Santé	
Gare	Transports et déplacements	
Bassin de natation	Sports, loisirs et culture	2
Athlétisme	Sports, loisirs et culture	1
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Sports, loisirs et culture	2



Gamme équipements supérieure	Domaine	Nombre
Pôle emploi : réseau de proximité	Services aux particuliers	1
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Services aux particuliers	
Agence de travail temporaire	Services aux particuliers	
Hypermarché	Commerces	
Produits surgelés	Commerces	
Poissonnerie	Commerces	1
Magasin de revêtements murs et sols	Commerces	
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Enseignement	
Lycée d'enseignement professionnel	Enseignement	1
Centre de formation continue en agriculture	Enseignement	1
Etablissement de santé de court séjour	Santé	
Etablissement de santé de moyen séjour	Santé	
Etablissement de santé de long séjour	Santé	
Etablissement psychiatrique	Santé	
Urgences	Santé	
Maternité	Santé	
Centre de santé	Santé	1
Structures psychiatriques en ambulatoires	Santé	
Dialyse	Santé	
Spécialiste en cardiologie	Santé	
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Santé	
Spécialiste en gynécologie	Santé	
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Santé	
Spécialiste en psychiatrie	Santé	
Spécialiste en ophtalmologie	Santé	
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Santé	
Spécialiste en pédiatrie	Santé	
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Santé	
Orthoptiste	Santé	
Audio prothésiste	Santé	
Psychomotricien	Santé	
Enfants handicapés : hébergement	Santé	
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Santé	

Adultes handicapés : hébergement	Santé 1	
Adultes handicapés : services	Santé	
Travail protégé	Santé	
Aide sociale à l'enfance : hébergement	Santé	
Théâtre	Sports, loisirs et culture	
Cinéma	Sports, loisirs et culture	
Musée	Sports, loisirs et culture 3*	

Figure 84:

Détails des équipements présents sur le territoire de la CCSH (source Base Permanente des équipements de l'INSEE 2015)

## 3.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

## 3.2.1 Etat des lieux et localisation

Les équipements d'enseignement sont majoritairement distribués au sein des polarités de Capestang, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb et Puisserguier, mais d'autres communes disposent également d'une école, voire un college comme Quarante par exemple.

	2010	5
Etablissements et commune	Effectifs total 1er degré	Nombre de classes
Ecole Maternelle Publique Capestang	109	4
Ecole Elémentaire Publique François Mitterrand Capestang	192	9
Ecole Primaire Publique Cazedarnes	60	3
Ecole Primaire Publique _ Cébazan	37	2
Ecole Elémentaire Publique Les Oliviers Cessenon Sur Orb	131	5
Ecole Maternelle Publique Cessenon Sur Orb	73	3
Ecole Primaire Publique Prévert Creissan	120	5
Ecole Primaire Publique Henri Bouisset Cruzy	76	3
Ecole Primaire Publique Paul Riquet Poilhes	32	2
Ecole Elémentaire Publique Jules Ferry Quarante	116	5
Ecole Maternelle Publique Quarante	68	3
Ecole Elémentaire Publique Jean Moulin Saint-Chinian	134	6
Ecole Maternelle Publique La Noria Saint-Chinian	87	3
Ecole Primaire Publique Font Claire Puisserguier	241	10
Total Enseignement Public	1476	63

Figure 85:

Effectifs scolaires des établissements d'enseignement du territoire de la CCSH (source : Académie de Montpellier)

Au total en 2016, le territoire de Sud-Hérault accueille dans ses établissements du 1er degré 1476 élèves, et 1223 dans ses établissements du 2nd degré.



#### 3.2.2 Evolution des effectifs scolaires

Les effectifs concernant la fréquentation des établissements du 1<sup>er</sup> degrè montrent une baisse entre 2009 et 2016 de l'ordre de -4,2%, soit environ -0,5% par an en moyenne.

On note la fermeture de 4 classes depuis 2009 (Cruzy, Creissan, Quarante, Saint-Chinian), en précisant que certaines d'entre elles, ont été fermée à quelques élèves près, pouvant mettre ces communes en difficultés.

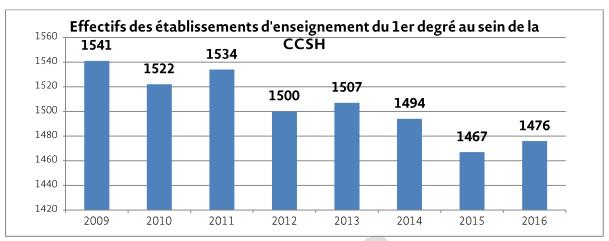


Figure 86: Evolution des effectifs scolaire du 1er degré au sein des établissements de la CCSH entre 2009 et 2016 (source Académie de Montpellier)

Dans le détail par commune, on observe que cette baisse ne se fait pas ressentir de manière équitable entre les différents établissements.

	Taux de croissance des effectifs entre 2009 et 2016
Ecole Maternelle Publique Capestang	0,0
Ecole Elémentaire Publique François Mitterrand Capestang	-3,5
Ecole Primaire Publique Cazedarnes	22,4
Ecole Primaire Publique Cébazan	-15,9
Ecole Elémentaire Publique Les Oliviers Cessenon Sur Orb	12,0
Ecole Maternelle Publique Cessenon Sur Orb	23,7
Ecole Primaire Publique Prévert Creissan	-11,1
Ecole Primaire Publique Henri Bouisset Cruzy	-14,6
Ecole Primaire Publique Paul Riquet Poilhes	-25,6
Ecole Elémentaire Publique Jules Ferry Quarante	0,0
Ecole Maternelle Publique Quarante	3,0
Ecole Elémentaire Publique Jean Moulin Saint-Chinian	-8,8
Ecole Maternelle Publique La Noria Saint-Chinian	2,4
Ecole Primaire Publique Font Claire Puisserguier	-14,8
Total Enseignement Public	-4,2

Figure 87: Evolution des effectifs scolaire du 1er degré au sein des communes de la CCSH entre 2009 et 2016 (source : Académie de Montpellier)

L'école publique de Cazedarnes voit ses effectifs croître d'années en années en lien avec l'attractivité résidentielle de la commune. Les deux écoles de Cessenon ont elles aussi des effectifs en forte progression. L'école primaire de Poilhes est en danger avec une baisse de plus de 25% des effectifs entre 2009 et 2016.

A l'inverse, les effectifs sont en hausse sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré du territoire.

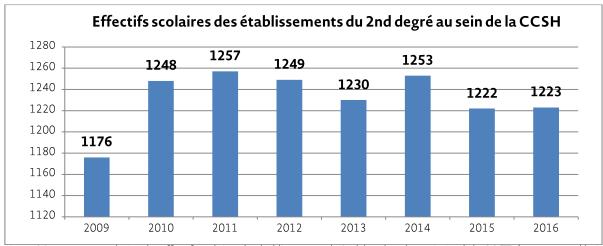


Figure 88: Evolution des effectifs scolaires des établissements du 2nd degré sur le territoire de la CCSH (source : Académie de Montpellier)

Les effectifs, entre 2009 et 2016 ont augmenté de 4%, soit une hausse similaire à la baisse constatée dans le 1<sup>er</sup> degré.

On peut donc imaginer que la hausse des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré est au moins en partie liée aux arrivées des élèves du 1<sup>er</sup> degré en classes supérieures. Mais dans ce cas là, il faut imaginer qu'une baisse est à prévoir dans un futur proche, si le territoire n'attire pas des familles avec enfants.



Figure 89 : L'école Maternelle de Capestang

## 3.3 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

## 3.3.1 Répartition

La couverture en équipements sportifs est assez bonne, l'ensemble des communes est pourvu d'équipements sportifs, comme en témoigne le tableau suivant, qui analyse le poids d'équipement par rapport au poids démographique des communes.

Il faut noter que cette base de données recense en équipements sportifs de nature les boucles de randonnées et de VTT (qui participent de la bonne couverture et de la cohérence de la répartition sur le territoire), en sachant qu'il a été constaté que leur nombre exact avait été sous-estimé, et que ces boucles sont en réalité plus nombreuses que celles recensées.

Communes	Nb d'équipements	% total d'équipements	Population	% total population
Assignan	8	5,26%	167	0,96%
Babeau-Bouldoux	4	2,63%	288	1,66%
Capestang	17	11,18%	3147	18,09%
Cazedarnes	7	4,61%	575	3,31%
Cébazan	6	3,95%	577	3,32%
Cessenon-sur-Orb	19	12,50%	2160	12,42%
Creissan	14	9,21%	1 346	7,74%
Cruzy	9	5,92%	995	5,72%
Montels	2	1,32%	246	1,41%
Montouliers	3	1,97%	249	1,43%
Pierrerue	3	1,97%	293	1,68%
Poilhes	8	5,26%	564	3,24%
Prades-sur- Vernazobre	3	1,97%	298	1,71%
Puisserguier	19	12,50%	2843	16,35%
Quarante	10	6,58%	1679	9,65%
Saint-Chinian	17	11,18%	1812	10,42%
Villespassans	3	1,97%	155	0,9%
TOTAL	152	100,00%	17 394	100,00%

Figure 90: Recensement des équipements sportifs et analyse poids d'équipements/ poids démographique par commune (source : Ministère de la ville de la jeunesse et des sports - http://www.res.sports.gouv.fr/ données émises le 18/10/2016)

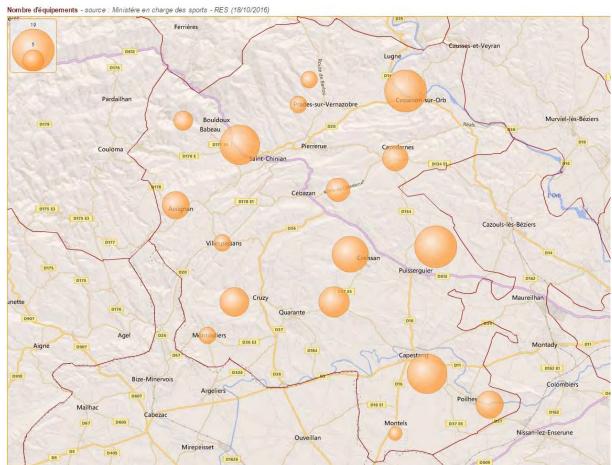


Figure 91 : Répartition des équipements sportifs en nombre au sein des communes de la CCSH (source: Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - http://www.res.sports.gouv.fr/)

La couverture du territoire en termes de loisirs est plus disparate, le Canal du Midi et la base de Réals étant les équipements les plus emblématiques du territoire.



Figure 92: Le club de Canoë Kayak de Cessenon-sur-Orb

### 3.3.2 Typologie

Comme expliqué précédemment, les divers équipements de sports de nature comprennent les boucles de randonnée, circuits de VTT, sites d'escalade (Notre-Dame de Nazareth), sites de courses d'orientation), d'où leur importance même si dans les faits ces équipements sont encore plus nombreux.

Les bassins de natations comprennent les piscines municipales de Creissan (située dans le camping délégué à un privé), et celle de Saint-Chinian au devenir incertain. Sont également comptabilisés et détaillés les équipements sportifs des établissements scolaires (plateaux EPS).

Le territoire concentre aussi quelques activités en lien avec l'équitation et la randonnée équestre.

Principaux équipements	Nb d'équipements de la zone géographique	% des équipements de la zone géographique
Divers équipements Sports de nature	44	28,95%
Boulodrome	18	11,84%
Court de tennis	17	11,18%
Terrain de grands jeux	11	7,24%
Salle non spécialisée	10	6,58%
Plateau EPS	9	5,92%
Equipement équestre	7	4,61%
Equipement d'activités de forme et de santé	5	3,29%
Equipement d'athlétisme	5	3,29%
Site d'activités aquatiques et nautiques	4	2,63%
Mur et fronton	3	1,97%
Salle de combat	3	1,97%
Bassin de natation	2	1,32%
Pas de tir	2	1,32%
Salle multisports	2	1,32%
Site d'activités aériennes	2	1,32%
Skate park & vélo Freestyle	2	1,32%
Structure Artificielle d'Escalade	2	1,32%
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	2	1,32%
Circuit/piste de sports mécaniques	1	0,66%
Parcours sportif/santé	1	0,66%
TOTAL	152	100,00%

Figure 93: Répartition des équipements sportifs par catégorie au sein de la CCSH (source: Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports-http://www.res.sports.gouv.fr/)

On compte en termes de sports extrèmes ou automobile, une base ULM à Puisserguier, et un circuit d'autocross à Quarante. En matière de loisirs, la Communauté de Communes Sud-Hérault dispose de plusieurs sites de baignades plus ou moins officiels et encadrés, la commune de Cessenon étant potentiellement identifiée comme une polarité touristique sur le loisir et le sport en lien avec le camping et la plage.

Cette commune dispose également d'une ferme-mini zoo.



## 3.4 LES EQUIPEMENTS DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE

## 3.4.1 Le domaine de la santé

Le territoire est relativement bien pourvu en offre médicale et paramédicale de proximité, et ce, notamment au sein des polarités de Capestang, Puisserguier, Saint-Chinian et Cessenon-sur-Orb. En équipements médicaux de gamme intermédiaire ou supérieure, la couverture est nettement moins bonne voire quasi-inexistante.

La Base Permanente des Équipements de l'INSEE donne les indications suivantes :

Etat des lieux en matière d'équipement de santé en gamme de proximite							
	Médecin généraliste	Dentiste	Infirmier	Masseur- Kinésithér apeute	Pharmacie	Ambulance	
Capestang	3	2	20	2	2		
Cebazan			1				
Cessenon	4		19	4	1		
Creissan	2	1	3	1			
Cruzy			2		1		
Montels			1				
Montouliers			1				
Pierrerue			1				
Puisserguier	2	1	9	5	2		
Quarante	1	1	8	7	1		
Saint- Chinian	4	2	13	4	2	1	
TotalCCSH	16	7	78	23	9	1	

Figure 94: Etat des lieux en matière d'équipements de santé en gamme de proximité (source : INSEE Base Permanente des Équipements 2015)

En 2013 la densité moyenne en médecins généralistes était de 7,4 médecins généralistes pour 1000 habitants, cette densité a baissé par rapport à 2007 où elle était de 7,9 selon les données de l'INSEE. Selon les données de l'ARS, à l'échelle régionale en 2013 la densité de medecins généralistes était de 11,5 médecins pour 10000 habitants.

Il faut noter également qu'un certain nombre de ces médecins ont 55ans et plus, et sont donc proches de la retraite (11 sur les cantons de Saint-Chinian et celui de Capestang selon l'ARS en 2013), ce qui reste d'engendrer des carences nouvelles sur le territoire.

On note également la présence d'une sage-femme à Assignan, et d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Chinian.

L'atelier occupationnel d'un établissement d'hébergement pour adulte handicapés est localisé sur la commune de Quarante, le foyer Isabelle Marie ATO. Autorisé depuis 1983 et géré par l'Apeai Ouest Hérault depuis 2010, le Foyer Occupationnel dispose de 22 places dont 14 places d'externat sur la commune de Quarante.

Ainsi, même si le territoire semble relativement bien pourvu en offre médicale et paramédicale, le tissu d'équipements et de services en lien avec le domaine de la santé est fragile, et la retraite proche de certains médecin sous entend l'accentuation de ce phenomène.

#### 3.4.2 L'action sociale

La Communauté de Communes a également mis en place un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) réservé aux enfants de la naissance à 6 ans, et qui est un lieu d'écoute, de parole et d'échanges entre parents & professionnels de la Petite Enfance, pour jouer, rencontrer d'autres enfants et apprendre la séparation avec les parents. Cet accueil est anonyme et gratuit.

Le territoire dispose aussi d'un Relais Assistants Maternels (RAM) dont les permanences sont situées à Puisserguier et à Cessenon-sur-Orb. C'est un lieu d'information et d'échanges destinés aux parents, aux assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Les parents et futurs parents peuvent y recevoir gratuitement conseils et informations sur les différents modes d'accueil pour leurs enfants. Des ateliers éducatifs sont animés par le RAM (ateliers de motricité, de musique, activités manuelles...).

Le territoire comporte un Point Information Jeunesse (PIJ) à Capestang, ouvert à tous et sans rendez-vous. C'est un lieu d'information (scolarité, métiers, santé, logements...), et de services à destinations des jeunes de la communauté, qui y trouvent aussi un espace informatique avec un accès internet gratuit.

Enfin, la Mission Locale d'Insertion du Biterrois se déplace pour des permanence à Capestang et à Cessenon-sur-Orb, sur rendez-vous 4 jours par mois. Cet organisme assiste les jeunes de 16 à 26 ans dans leurs démarches d'accès à la vie professionnelle (formations, CV, lettre de motivation...), via un accompagnement individuel.

## 3.4.3 Les services publics

La disparition progressive des services publics en zone rurale reste une préoccupation très forte des élus locaux y compris au sein de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

L'offre en matière de services publics au sein de la Communauté se répartit principalement sur les 4 communes les plus importantes. La Communauté de Communes a mis en place deux Maisons de Services Au Public (MSAP). L'objectif étant d'améliorer l'accès à tous à un panel élargi de services assurés par les grands opérateurs, nationaux et locaux en les regroupant en 1 seul lieu (pôle emploi, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, de mutualité sociale agricole...). Elle permet d'accompagner la population dans certaines démarches de la vie de tous les jours.

Une de ces MSAP est située à Capestang, Une autre en itinérance se déplace au sein des communes de Puisserguier, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb et Quarante, à raison d'un jour par semaine.

La Poste dispose de bureaux sur les communes de Capestang, Puisserguier, Saint-Chinian, Cessenon-sur-Orb, Cruzy, et Quarante. La poste de Puisserguier ayant récemment fermé ses locaux le samedi, a sucité la grogne des habitants de la commune.

Certaines communes disposent d'une agence postale, c'est le cas de Cazedarnes, Cébazan, Creissan, Montouliers, Poilhes et Prades-sur-Vernazobre.

#### Faire une photo à Cessenon « Touche Pas à Ma Poste »

Un centre des impôts est localisé à Capestang.

## 3.5 LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Les compétences Patrimoine et Culture font partie des attributions de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

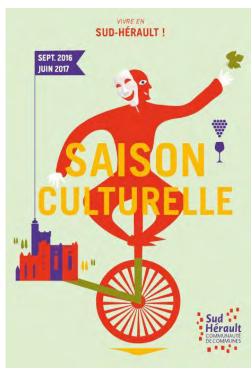


Figure 95: Affiche de la saison culturelle 2016-2017 en Sud Hérault (source : CCSH)

Elle dispose d'un service culture très dynamique. La programmation culturelle est etoffée et variée, et les pratiques tarifaires doivent permettre l'accès au plus grand nombre (Pass'Culture, tarifs jeune public...). L'essentiel des représentations se font dans des salles polyvalentes communales. Sud-Hérault ne dispose pas d'une salle de spectacle, ce qui peut constituer un besoin compte-tenu des ambitions de la Communauté de Communes en matière de developpement culturel.

La Communauté de Communes dispose de sa propre école de musique, dont les cours (formation musicale, au Le chant choral, la trompette, clarinette, piano, guitare, batterie...) sont dispensés au sein de 2 communes (Saint-Chinian et Capestang). L'enseignement est en principe réservé aux enfants des communes de la Communauté dans la mesure des places disponibles. L'enseignement peut aussi s'adresser à des adultes (sous conditions).



Figure 96:

Salle de l'Abbatiale à Saint-Chinian

Dans le domaine des équipements de culture en lien avec le patrimoine, les services culture et patrimoine de la Communauté de Communes Sud-Hérault mettent en œuvre une série d'évènements (conférences, journées archéologiques...) et coordonnent les Journées Européennes du patrimoine et la Nuit Européenne des Musées dans le cadre du Réseau des Musées de territoire en Hérault qui compte 5 sites sur le territoire de Sud-Hérault:

- Le Chateau des Archevèques de Capestang;
- Le Musée Paléontologique de Cruzy;
- Le Château Médieval de Puisserguier;
- L'écomusée du centre de ressources de Puisserguier;
- Le domaine de Rouëire à Quarante ayant accueilli le service éducatif de la Communauté de Communes en 2016

Le Service éducatif de la Communauté de Communes Sud-Hérault, crée en 2009, favorise l'émergence des projets éducatifs structurants. Il vise à assurer

l'éducation au patrimoine des jeunes, dynamiser, développer et promouvoir les sites patrimoniaux du territoire.

Plusieurs communes du territoire sont dotées d'une bibliothèque voire d'une médiathèque. Elles sont gérées soit par la collectivité soit par une association.

## 3.6 LES EQUIPEMENTS DE SECURITE

La sécurité sur leur territoire était assumée auparavant par les maires. A partir de 1996, le département s'est substitué entièrement au cadre communal (ou intercommunal).

Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault compte 5 centres de secours localisés sur les communes de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Cruzy – Quarante, Puisserguier et Saint-Chinian.

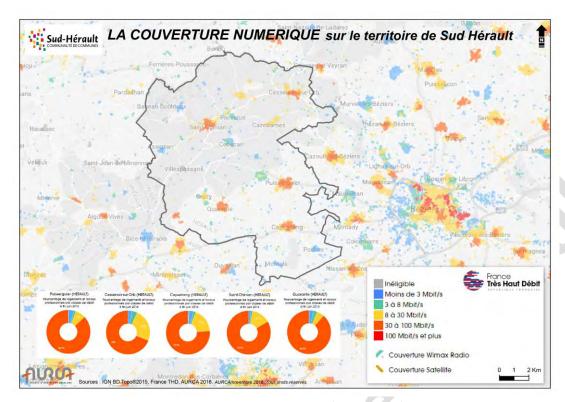
Deux brigades de Gendarmerie Nationale sont localisées sur le territoire à Capestang et à Saint-Chinian.

## 3.7 L'EQUIPEMENT ET L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Enjeu de compétitivité des entreprises, d'attractivité des collectivités et de développement des services pour les administrés, l'aménagement numérique trouve en l'intercommunalité l'échelle adéquate, s'imposant comme taille critique minimale pour mutualiser ce type d'équipements.

Les effets d'une politique en faveur de l'aménagement et du déploiement peuvent notamment participer à développer le télétravail, volonté de la Communauté.

La Communauté de Communes Sud-Hérault ne fait pas partie de la couronne de Béziers intégrée aux zones conventionnées, c'est-à-dire les zones urbaines et périurbaines dans lesquelles les opérateurs privés s'engagent à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné d'ici 2020. Elle dispose néanmoins d'une couverture relativement correcte comme en témoigne la carte suivante:



L'observatoire France Très Haut Débit donne l'état de la couverture DSL, Câble et Fibre, wimax radio et satellite. La part de logements et locaux professionnels desservis par classe de débit et par commune est présentée dans le tableau ci-dessous (données juin 2016), et représentée dans la carte précédente.

Pourcentage de logements et locaux desservis Source: Observatoire FTHD fin juin 2016	Inéligible	- De 3 Mbit/s	De 3 à 8 Mbit/s	De 8 à 30 Mbit/s	De 30 à 100 Mbit/s	100 Mbit/s et +
Assignan		100				
Babeau-Bouldoux	13,5	31,2	5,3			
Capestang	0,9	3,2	1,9	17,9	<b>76,</b> 3	
Cazedarnes				100		
Cébazan		35,2	64,8			
Cessenon-sur-Orb		3,1	3,8	24,1	69	
Creissan		0,5	59,8	39,7		
Cruzy		2,8	24,3	72,8		
Montels		96,5	3,5			
Montouliers					100	
Pierrerue		17,2	52,3	30,5		
Poilhes		83,6	16,4			
Prades-sur-Vernazobre	2,1		1,7	96,2		
Puisserguier		4,1	1,5	7,5	86,9	
Quarante		3,4	2,6	5,5	88,5	
Saint-Chinian		1,5	1,4	13,5	83,4	
Villespassans	83,2	13,8				
Département de l'Hérault	0,6	6,8	9,2	39,7	22,6	21,1

Figure 97: Pourcentage de logements et locaux desservis par classe de débit et par commune en juin 2016 (source: France THD)

Globalement la desserte n'est pas mauvaise, mais le minimum acceptable pour les besoins des particuliers évolue dans le temps en fonction des possibilités et des usages. S'il était au départ de 2Mbit/s, il approche aujourd'hui les 8 Mbit/s pour une utilisation multiposte (internet, téléphonie et télévision), et devrait atteindre à moyen/long terme les 30Mbit/s. A ce jour, «seules» les communes de Assignan, Babeau-Bouldoux, Cébazan, Montels, Poilhes, et Villespassans, ainsi que certains écarts et hameaux peuvent à ce jour connaître de grosses difficultés liées au débit (-de 3 jusqu'à 8 Mbit/s).

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'ex-région Languedoc-Roussillon établit un état des lieux de la couverture numérique en haut et très haut débit et donne les actions à engager pour son déploiement en les priorisant sur certains secteurs ou équipements particuliers.

Sud-Hérault fait partie de la zone d'initiative publique distinguée dans le projet porté par le Conseil Départemental de l'Hérault, le «Plan THD» dont l'objectif d'ici 2022 est raccorder «100% des héraultais au THD» (avec un minimum de 30 Mbit/sec pour l'ex-région Languedoc Roussillon).

Ce plan d'envergure a pour objectif de renforcer l'attractivité économique du territoire, son impact touristique, et permettre à tous les habitants d'accéder au travail à distance, à l'e-éducation, l'e-santé, et à la télévision très haute définition.

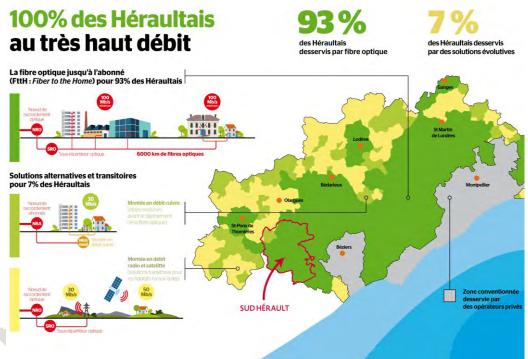


Figure 98: Le plan THD du Conseil Départemental de l'Hérault (source: Conseil départemental de l'Hérault - montage AURCA)

Pour accompagner la croissance du trafic des données mobiles, l'Etat a décidé en 2015 d'attribuer des fréquences, réservées jusqu'alors à la TNT, aux opérateurs mobiles dans le cadre d'enchères.

Ces fréquences appelées «bandes 700MHz» ont été attribuées aux 4 opérateurs en novembre 2015 et l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) leur a délivré une autorisation d'utilisation de fréquences, libérées progressivement par la TNT et mises à la disposition des opérateurs, entre avril 2016 et juillet 2019.

L'ARCEP donne la liste des communes ayant été classées prioritaires pour l'attribution de cette bande 700MHz, les communes d'Assignan, de Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Cruzy, Pierrerue et Prades sur Vernazobre sont identifiées zones de déploiement prioritaire. Sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Sud-Hérault, le calendrier de disponibilité de ces bandes prévoit la date du 1 er janvier 2019.

Le développement du numérique peut se faire sous plusieurs angles dont certains peuvent être abordés dans le PLUI, et notamment le développement des infrastructures, avec par exemple le développement des espaces publics numériques : visioguichets, télécentre, zones d'activités multiservices...

En ce qui concerne la couverture mobile, l'ARCEP donne également l'état des lieux de la couverture en 2G / 3G / 4G pour les 4 opérateurs et par commune.

La couverture 2G/3G est presque totale sur l'ensemble des communes et tous opérateurs confondus, en revanche la couverture 4G reste assez inégale entre les communes, seule Capestang dispose, en juillet 2016, d'une couverture presque totale et assez bonne sur les 4 opérateurs selon les données de ARCEP.

L'inégale qualité de la couverture numérique peut s'avérer un frein à l'attractivité du territoire notamment quant au maintien ou à l'installation d'activités économiques.



### 3.8 LE TISSU ASSOCIATIF ET LES EVENEMENTS DU TERRITOIRE

## 3.8.1 <u>Les associations: Une caractéristique dynamique du</u> territoire

Chaque commune compte un certain nombre d'associations dans des domaines très variés. Ces associations participent à l'animation et à la qualité de vie de ces bourgs.

Parmis ces associations, C.A.C 34 Collectif d'Artiste de Capestang participe notamment à l'organisation de la fete de la culture Occitane «Total Festum» à Capestang.



Figure 99: Total Festum 2015 - Source C.A.C 34

# 3.8.2 <u>Les manifestations: l'expression de la culture et de</u> l'histoire



Figure 100: La fête du Cru à Saint-Chinian -Source: Office de tourisme Canal du Midi

Les manifestations et évenements sont nombreux et animent la vie locale tout au long de l'année. Leur liste s'allonge au fil des saisons avec récemment (été 2016) la création de la fête de Montels, ou encore le festival Vins et Musiques à Assignan.

Les fêtes de villages sont nombreuses, localement celles de Prades-sur-Vernazobre, Capestang, et Puisserguier sont parmis les plus «réputées » pour les Sud-Héraultais.

Les principales manifestations étant (à completer):

- La Fête des Vendanges de Cessenon-sur-Orb;
- La Fête du Cru à Saint-Chinian;

## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

- Des points forts :
- Un panel d'équipements diversifié et relativement bien répartis sur le territoire intercommunal, notamment dans les domaines du sport et de la culture;
- Un engagement fort de la collectivité en faveur du maintien et du développement des services publics ;
- Un tissu associatif fourni et dynamique;
- Des sujets d'amélioration :
- Une carence préoccupante dans le domaine des équipements de gamme supérieure en lien avec la santé;
- Des écoles menacées par la baisse des effectifs scolaires sur le 1er degré;
- Des opportunités :
- Une stratégie du développement de l'aménagement numérique, menée à échelle départementale, à capitaliser et à accompagner;
- Des besoins induits par ces points soulevés :
- Un accompagnement de l'installation ou de la reprise des services de santé;

## 4 DEPLACEMENTS, MOBILITES, ACCESSIBILITE

### 4.1 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

Le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault, est situé en position de carrefour logistique et touristique à l'échelle de la grande région: logistique car la Communauté est située à proximité des autoroutes A9/A75, mais aussi des gares de Béziers et de Narbonne, et touristique car traversée en partie par le Canal du Midi, qualifié de «trait d'union touristique » entre les deux anciennes régions composant l'Occitanie.

Le siège de la Communauté de Communes, à Puisserguier, est situé à 1h10 de Montpellier par l'A9 (siège de l'ancienne région Languedoc Roussillon), 1h15 de Perpignan, et 2h15 de Toulouse (siège de la nouvelle grande région), conférant à ce territoire une position interessante à l'échelle régionale.



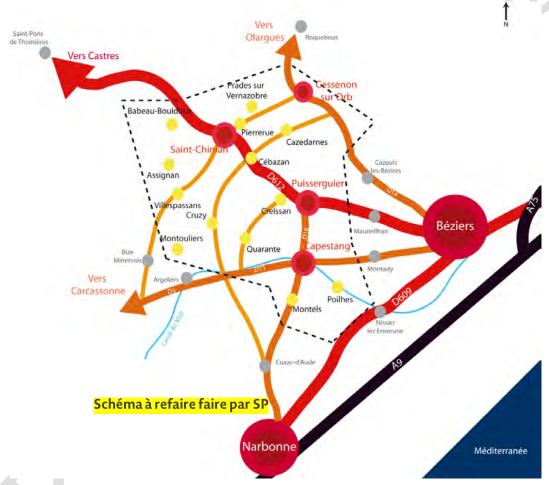
La proximité de Béziers et de Narbonne permet à ce territoire de bénéficier, dans un temps de parcours relativement réduit, des équipements structurants et des services de ces villes (cf. partie 3).

#### 4.1.1 Le réseau routier

Le réseau routier est principalement constitué par la D612 qui relie Agde à Saint-Pons de Thomières en passant par Béziers et qui traverse Sud-Hérault du sud-est au nord-ouest par Puisserguier, Cébazan puis Saint-Chinian. Cette route est un maillon de l'ancienne route nationale 112 qui reliait Albi à Montpellier.

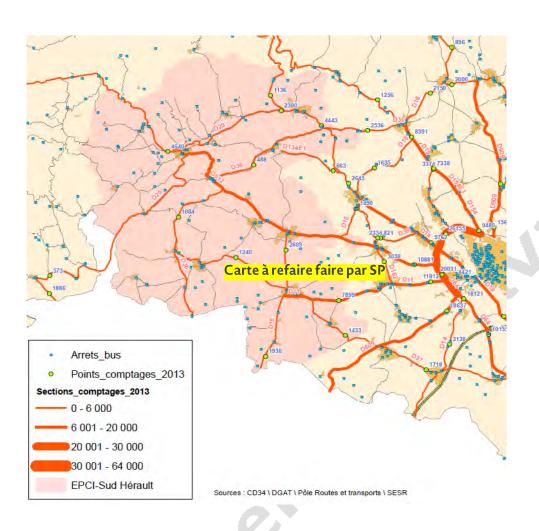
Cette voie constitue la colonne vertébrale de la desserte du territoire depuis Béziers et depuis Saint-Pons de Thomières. Un projet en cours, vise à dévier la commune de Puisserguier par le nord de celle-ci, ce qui désengorgera fortement la commune.

Les départementales D11, D14, et D16 assurent un maillage complémentaire à cette D612, respectivement le long du Canal du Midi vers l'Aude (Carcasonne), le long de la vallée de l'Orb de Béziers à Cessenon-sur-Orb, et entre Puisserguier et Capestang en direction de l'Aude (Narbonne).



Le réseau routier secondaire est constitué de plusieurs autres départementales qui pour l'essentiel, traversent le territoire du nord-est au sud-ouest et qui relient de nombreuses communes entres-elles. Il s'agit de la départementale D20 (qui relie Cessenon-sur-Orb à Villespassans en passant par Prades-sur-Vernazobre, Pierrerue et Saint-Chinian) et de la D36 (reliant notamment Cazedarnes à Cruzy puis Montouliers en passant par Cébazan) qui constitue un axe relativement fréquenté de desserte de l'Aude depuis Saint-Pons, engendrant des flux importants en traversée de Cruzy.

Assignan n'est accessible que depuis Saint-Chinian et Villespassans, et Poilhes ne l'est que depuis Capestang. À ce titre ces communes apparaissent comme un peu isolées à l'échelle de l'intercommunalité, du point de vue routier.



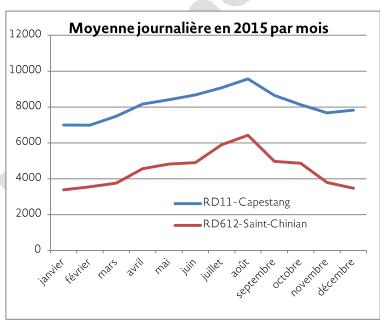


Figure 101: L'impact de la saisonnalité sur le trafic routier (source : Conseil Départemental de l'Hérault)

L'observation des données de comptages routiers (source CD34), laisse entrevoir l'impact de la saisonnalité sur la fréquentation des routes.

En 2013, sur l'ensemble des axes où les données sont disponibles, on constate que le trafic est plus intense en été, en particulier au mois d'août. Cette augmentation du flux est à mettre en relation avec l'attrait touristique du territoire en 1er lieu, mais également avec les flux internes en direction du littoral biterrois durant cette saison.

Données de comptages routiers							
Point de comptage	MJA 2013 Tous véhicules	MJA 2013 Nombre de poids lourds (part du trafic en %)	MJE 2013 Tous véhicules	MJE 2013 Nombre de poids lourds (part du trafic en %)	MJA 2015 Tous véhicules	MJA 2015 Nombre de poids lourds (part du trafic en %)	
D 612 Saint- Chinian(P)	4640	590 (12,7%)	6471	598 (9,2%)	4542	618 (13,6%)	
D16 Capestang (T)	2609	122 (4,7%)	NC	NC	2570	100 (3,9%)	
D16 Montels (T)	1930	176 (9,1%)	NC	NC	2027	125 (6,1%)	
D11 Capestang (P)	7899	834 (10,6%)	9052	902 (10%)	8146	747 (9,2%)	
D14 Cessenon-sur- Orb (T)	4443	263 (5,9%)	5623	314 (5,6%)	4650	234 (5%)	
D20 Prades- sur- Vernazobre (T)	2300	182 (7,9%)	2785	288 (10,3%)	2331	141 (6%)	
D36 Cruzy (T)	1084	150 (13,8%)	NC	NC	1138	97 (8,5 %)	
D37 Quarante (T)	1240	78 (6,3%)	NC	NC	1273	48 (3,8 %)	

MJA : Moyenne Journalière Annuelle – MJE : Moyenne Journalière Estivale (T) Station Temporaire / (P) : Station Permanente Figure 102: Données de comptages routiers en 2013 sur les points de comptages situés sur la CCSH (source: Conseil Départemental de l'Hérault)

La part de poids lourds dans les flux circulant sur certaines de ces routes, peut s'avérer dangereuse (traversées et cohabitation avec les piéton et voitures, Transports de Matières Dangereuses) et source de nuisances (bruit et pollutions) en traversée de villages en particulier.

La commune de Cruzy est également concernée par une part importante de poids lourds venant de Saint-Pons jusqu'à Narbonne.

### 4.1.2 La desserte ferroviaire

La desserte ferroviaire n'est pas présente sur le territoire même, les gares les plus proches étant Narbonne et Béziers. Ces gares sont toutes deux desservies par des TER (5 et 6 lignes) et des TGV réguliers et fréquents.

La gare de Béziers est accessible entre autres depuis Toulouse, Perpignan, Narbonne, Sète, Montpellier, Avignon, Mende, Bédarieux et Millau en TER.

Ces dessertes, même hors territoire, sont un atout non négligeable en termes d'accessibilité du territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault.



Figure 103: Carte du réseau ferré de la Région Languedoc-Roussillon (source : TER Languedoc-Roussillon)

### 4.1.3 La desserte aérienne

La desserte aérienne est assurée également hors territoire via tout d'abord, l'aéroport de Béziers – Cap d'Agde, situé à sur la commune de Portiragnes à 35 minutes environ de Puisserguier pas moins de 244471 voyageurs ont transité en 2014 et leur nombre ne cesse d'augmenter depuis 2007.

Cet aéroport dessert les villes de Paris, Bastia, Londres, Bristol, Edimbourg, Manchester, Dusseldorf, Stockholm, et Oslo.

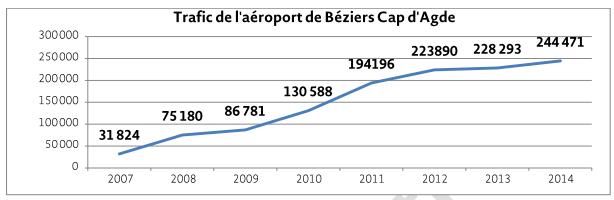


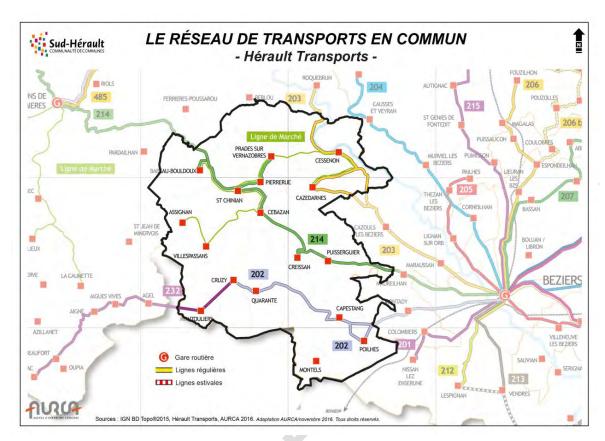
Figure 104: Trafic de l'aéroport Béziers – Cap d'Agde-Source : http://www.beziers.aeroport.fr/fr/aeroport/fait-et-chiffres

A plus large échelle, le territoire est relativement proche de l'aéroport de Montpellier Méditerranée (1h depuis Puisserguier) ainsi que de celui de Carcassonne en Pays Cathare (1h15 depuis Puisserguier).

Néanmoins le devenir de l'aéroport de Carcassonne est relativement incertain, accusant une baisse de sa fréquentation (-4,4% entre 2013 et 2014 – union des aéroports français), l'unique compagnie qui le dessert, Ryanair, menace de s'en aller de celui-ci.



### 4.1.4 La desserte en transports en commun



La desserte en bus du territoire est assurée par le syndicat Hérault Transports pour le compte du Conseil Départemental de l'Hérault. Sur le Biterrois, le réseau est essentiellement articulé en étoile, rayonnant depuis Béziers selon des logiques de desserte par vallée.

Le tracé de ces lignes est calqué sur celui des lignes de bus scolaires, également assurées par ce syndicat. Le prix du billet (tarif plein) d'1€60 est relativement peu attractif.

La Communauté de Communes est concernée par 4 lignes de bus régulières et 3 lignes de marché permettant la desserte du marché de Saint-Chinian le jeudi.

L.202 «Béziers - Montouliers » par Poilhes, Capestang, Quarant puis Cruzy;

L.203 «Béziers-Roquebrun» par Cazedarnes et Cessenon-sur-Orb;

L. 214 « Béziers – La Salvetat/Agout» par Puisserguier, Creissan, Cébazan, Saint-Chinian, Villespassans, Assignan, Pierrerue, Prades-sur-Vernazobre, et Babeau-Bouldoux;

L. 232 « Béziers-Olonzac » par Cruzy et Montouliers;

La majorité de la fréquentation de ces lignes est scolaire (52% de la fréquentation de ces lignes en 2015).

Fréquentation des lignes régulières présentes sur le territoire de la CCSH en 2015						
(Source: Hérault Transports)						
	Total	Non scolaires	% Non scolaires	Scolaires	% Scolaires	
Totallignes	308345	146812	48%	161533	52%	
L.203 Béziers - Roquebrun	116310	47739	41%	68571	59%	
L. 202 Béziers - Montouliers	85218	43547	51%	41671	49%	
L.214 Béziers – La Salvetat- sur-Agout	105486	55162	52%	50324	48%	
L.232 Cruzy-Olonzac	1331	364	27%	967	73%	

Figure 105:

Fréquentation des lignes de bus desservant la CCSH en 2015 (source : Hérault Transports)

### 4.1.5 Les déplacements doux



Figure 106:

La voie verte de la CCSH au Terminus à Cruzy

La topographie du territoire est relativement propice à la pratique des modes doux de déplacement. Néanmoins le territoire ne dispose que d'assez peu d'infrastructures dans ce domaine.

La Communauté de Communes porte un projet de développement d'une voie verte dont l'ouverture officielle ne devrait plus tarder, entre Capestang et Cruzy, sur le tracé d'une ancienne voie ferrée. Cette piste avait été finalisée mais elle a été dégradée par de fortes intempéries,

quelques temps avant son ouverture officielle à la circulation.

Elle est néanmoins déjà empruntée par des cyclistes (cf. photo ci-dessus). Ce projet qui fait l'unanimité au sein de la Communauté de Communes Sud-Hérault a néanmoins une faiblesse en termes d'accessibilité, elle ne dessert pas directement les centres-bourgs des communes concernées et certaines communes regrettent l'absence de parking aux abords de celles-ci.

Un autre projet de voie verte, porté cette fois ci par le conseil départemental de l'Hérault, devrait voir le jour, mais ses échéances sont plus incertaines aujourd'hui, car de nouvelles études de coût devraient être lancées avec l'allongement récent de son tracé jusqu'à Colombiers (hors territoire communautaire).

En dehors de ces projets, il n'est pas rare de croiser des cyclistes sur les départementales du territoire, malgré le danger que cela peut représenter.

Une étude est prévue sur les mobilités à l'échelle du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et réalisée par celui-ci.

# FOCUS - Le Canal du Midi: une opportunité pour les mobilités?

«Trait d'union touristiques» entre les deux régions qui composent aujourd'hui l'Occitanie, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Canal du Midi permet de relier l'Atlantique à la Méditerranée. Il est l'œuvre de l'architecte Pierre Paul Riquet et a apporté à la région Biterroise une grande prospérité commerciale par le passé.

Le canal concerne 4 communes du territoire de la CCSH, qui sont Cruzy, Quarante, Capestang et Poilhes. Seules les deux dernières sont traversées en cœur de ville et disposent à ce titre d'un port (2 sites – 90 anneaux).

Elles sont situées sur le grand bief du canal (54 km entre les écluses d'Argens et de Fonséranes à Béziers), c'est-à-dire que l'on peut y naviguer en toute saison.

Entre la topographie adéquate et la facilité de navigation que confère le fait d'être situé sur le grand bief, le canal pourrait représenter une opportunité à développer en termes de mobilité.

Néanmoins la pratique du vélo sur les chemins de halage du canal, bien qu'agréable et largement répandue, nécessite de demander une autorisation de circuler auprès de Voies Navigables de France (VNF), et la navigation fluviale est largement tournée aujourd'hui vers le tourisme (locations de péniches, péniches hôtel, tour opérateurs, visites commentées, locations de bateaux électriques), malgré sa vocation économique passée.

De plus le schéma de développement touristique de la CCSH identifie le Canal du Midi comme une porte d'entrée du territoire. A ce titre, il constitue une opportunité en termes de mobilité et doit être le point de départ d'un maillage doux à parfaire.





# 4.2 LES MODES DE TRANSPORT ET LES DEPLACEMENTS OBSERVES

## 4.2.1 <u>Équipement automobile et répartition des modes de</u> transports utilisés pour les déplacements domicile travail

87,1 % des ménages de Sud-Hérault disposent d'au moins une voiture pour leurs déplacements, 41 % en possédent même 2.

En 2013, 81,9 % des déplacements domicile – travail des actifs de 15 ans ou plus du territoire ayant un emploi (y compris en dehors de la CCHSH), sont faits en voiture, camion ou fourgonette.

Cela peut être expliqué par le caractère inadapté des horaires de bus dans ce domaine.

En effet, les horaires tels qu'ils existent aujourd'hui se prêtent assez peu aux déplacements pendulaires compte tenu des fréquences et des amplitudes horaires en vigueur (cf. tableau p.108).

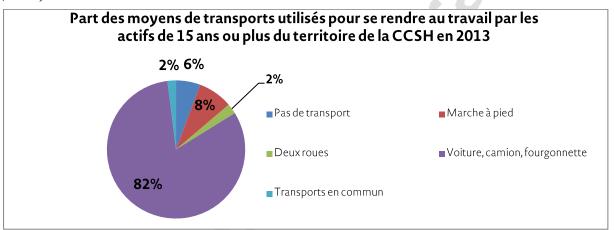


Figure 108: Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2013 (source : INSEE RP2013)

Pour les actifs travaillant et résidant sur le territoire, la prégnance des véhicules individuels pour ce type de déplacements est légèrement moins importante, au profit de la marche à pied et de l'absence de transport. Moins d'1% des actifs résidant et travaillant sur le territoire, utilisent les transports en commun pour leurs déplacements domiciles-travail, ils représentent 12 personnes en 2013 selon les données de l'INSEE.

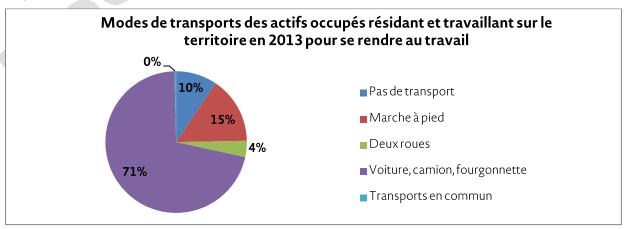


Figure 109 : Mode de transports des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire de la CCSH en 2013 (source : INSEE RP2013)

	Temps de parcours en bus en minutes	Temps de parcours en voiture en minutes (Google Maps)
Trajets impliquant l'usage d'1 seule ligne de bu	ıs	
Saint-Chinian → Béziers (SNCF)	35	31
Puisserguier → Béziers (SNCF)	25	19
Capestang → Béziers (SNCF)	20	25
Cessenon-sur-Orb → Béziers (SNCF)	45	27
Montouliers → Béziers	48	35
Assignan→ Béziers	80	40
Creissan → Cébazan	5	7
Prades / Vernazobre → Saint Chinian	20	10
Trajets impliquant l'usage de plusieurs lignes d	de bus (en supposant d'une correspor	ndance)
Puisserguier → Cessenon-sur-Orb	70	20
Capestang → Saint-Chinian	55	20
Villespassans → Capestang	100	19
Cazedarnes → Puisserguier	60	12
Pierrerue → Poilhes	82	29
Cruzy → Saint-Chinian	70	19
Quarante → Puisserguier	65	12

Figure 110 : Comparatif des temps de parcours en bus et en voiture au sein de la CCSH (source : Via Michelin - Hérault transports - analyse AURCA)

Les relativement faibles amplitudes horaires, combinées aux temps de trajet multipliés par rapport à l'usage de la voiture lors de correspondance d'une ligne à une autre, n'incitent pas à emprunter les bus pour les déplacements domiciles-travail.

Communes / Lignes de bus		Nombre de passages				Premier bus	Dernier bus
	Par jour	De 7h à 9h	De 12h à 14h	De 17h à 19h	Restant		
	Capestang						
Ligne 202 Béziers - Moi	ntouliers						
Direction Montouliers	8	1	1	1	5	08:15	18:45
Direction Béziers	8	2	1	1	4	07:15	17:25
Puisserguier				<u> </u>	<u> </u>		
Ligne 214 La Salvetat -							
Direction La Salvetat	6	1	1	2	2	08:30	18:45
Direction Béziers	6	2	1	0	3	07:15	16:45
Saint-Chinian		Ī	Ī	T	T		T
Ligne 214 La Salvetat -	Béziers				4		
Direction La Salvetat	10	1	1	3	5	08:45	19:00
Direction Béziers	10	3	1	0	6	07:00	16:30
Cessenon-sur-Orb		1				1	1
Ligne 203 Béziers - Roq	uebrun						
Direction Roquebrun	4	0	0	1	3	11:55	18:55
Direction Béziers	6	2	1	1	2	07:00	17:05
Quarante							
Ligne 202 Béziers - Moi	ntouliers						
Direction Montouliers	6	1	1	2	2	08:25	18:55
Direction Béziers	6	3	2	1	0	07:00	17:15
Cruzy							
Ligne 202 Béziers - Moi	ntouliers						
Direction Montouliers	6	1	2	3	0	08:30	19:00
Direction Béziers	6	3	2	1	0	06:55	17:10
Ligne 232 Béziers - Olo	nzac						
Direction Olonzac	2	0	1	1	0	13:00	17:00
Direction Béziers	1					07:40	07:40
Creissan							
Ligne 214 La Salvetat -	Béziers						
Direction La Salvetat	6	1	1	2	2	08:35	18:50
Direction Béziers	6	2	1	0	3	07:10	16:40
Cébazan							
Ligne 214 La Salvetat -	Béziers						
Direction La Salvetat	6	1	1	2	2	08:40	18:55
Direction Béziers	6	2	1	0	3	07:05	16:35
Cazedarnes							
Ligne 203 Béziers - Roq	Ligne 203 Béziers - Roquebrun						
Direction Roquebrun	4	1	1	2	0	08:30	18:52
Direction Béziers	4	2	1	1	0	07:05	17:15

Figure 111: Amplitudes et fréquences des lignes de bus desservant la CCSH en 2016 (source: Hérault Transports-Analyse AURCA)

Communauté de communes Sud-Hérault **PLUi/Diagnostic de territoire** - version provisoire Janvier 2017

Le détail par commune de cette répartition des moyens de transports, montre la dépendance au véhicule individuel de nombreuses communes telles qu'Assignan, Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Montouliers, Prades sur Vernazobre et Villespassans (+ de 80% des modes de transports des actifs résidant et occupant un emploi sur le territoire en 2013).

	Part des moyens de transport utilisés par les actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire en 2013 par commune				
Commune	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun
Assignan	0%	0%	0%	100%	0%
Babeau-Bouldoux	0%	16%	0%	83%	0%
Capestang	7%	26%	4%	62%	1%
Cazedarnes	10%	0%	0%	90%	0%
Cébazan	13%	6%	4%	77%	0%
Cessenon-sur-Orb	8%	11%	8%	73%	0%
Creissan	10%	11%	2%	77	0%
Cruzy	20%	0%	6%	74%	0%
Montels	0%	40%	0%	60%	0%
Montouliers	0%	0%	0%	100%	0%
Pierrerue	15%	0%	0%	77%	8%
Poilhes	18%	12%	0%	70%	0%
Prades-sur-Vernazobre	10%	10%	0%	80%	0%
Puisserguier	7%	15%	2%	76%	0%
Quarante	14%	18%	4%	64%	0%
Saint-Chinian	8%	23%	5%	64%	0%
Villespassans	16%	0%	0%	84%	0%

Figure 112: Part des moyens de transport utilisés par les actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire en 2013 par commune (source : INSEE RP 2013)

## 4.2.2 <u>Evolution des modes de transports pour les déplacements</u> domicile-travail

L'observation de l'évolution de cette répartition tend à confirmer cette prépondérance de l'utilisation des modes de transports motorisés et individuels dans le temps.

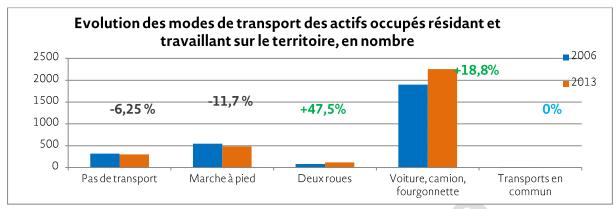
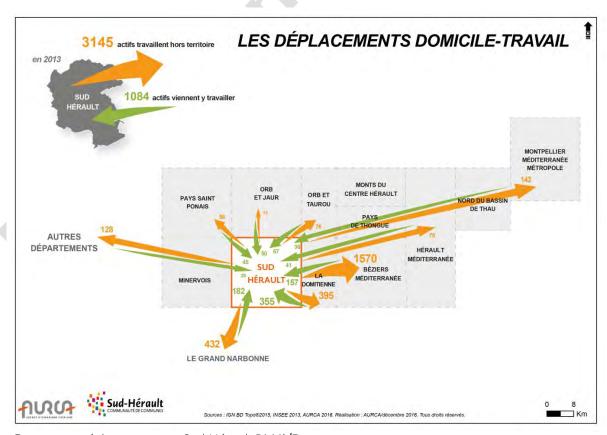


Figure 113: Evolution des modes de transport des actifs occupés résidant et travaillant sur le territoire, en nombre (source : INSEE RP 2013)

L'utilisation de la voiture ayant augmenté de 18% entre 2006 et 2013. L'augmentation des deux-roues est difficile à interprêter car au sens de l'INSEE les deux-roues en question comprennent à la fois les deux roues motorisés et non motorisés.

### 4.2.3 Les déplacements domicile-travail

Vu la répartition géographique des emplois (cf partie 2.3), les migrations pendulaires sont nombreuses et impactent grandement les flux de déplacements observés sur le territoire de la Communauté de Communes Sud-Hérault.



Communauté de communes Sud-Hérault PLUi/Diagnostic de territoire - version provisoire Janvier 2017

Les échanges d'actifs se font principalement avec l'EPCI de la Domitienne et Béziers Mediterranée, mais les actifs sont également nombreux à venir ou aller travailler vers le Grand Narbonne et donc le département de l'Aude où à ce jour aucune ligne de bus n'existent. Cela participe à maintenir le caractère prépondérant des déplacements domicile-travail faits en voiture.

# 4.3 LE STATIONNEMENT ET LE RECHARGEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES

Depuis la loi ALUR, le Code de l'urbanisme (article L151-4) stipule que : «Le rapport de présentation doit établir «un inventaire des capacités de stationnement des véhicules motorisés, hybrides et électriques et de vélos dans les parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

### 4.3.1 Inventaire des capacités de stationnement

#### Quelques éléments de définition...

Un parc de stationnement est un emplacement public ou privé qui permet à des véhicules automobiles et à leurs remorques, à des vélos, de se garer en dehors des voies publiques. Cette définition exclut donc de l'inventaire le stationnement sur chaussée (longitudinal, bataille ou épis) et celui sur l'espace public.

Le terme "parcs ouverts au public" consiste à intégrer dans l'inventaire une partie de l'offre privée, notamment les parkings des petites et moyennes surfaces commerciales et autres centres commerciaux (Ex. Intermarché Capestang), et l'ensemble des parkings en ouvrage ouverts au public, qu'ils soient publics ou privés. Il ne comprend pas les parkings de bureaux et le stationnement résidentiel privé.

Un **véhicule motorisé** est un moyen de transport muni d'un moteur (thermique, électrique, etc.), c'est le cas des automobiles, des véhicules utilitaires, des poids-lourds, des autocars et autobus, des camping-cars, et même des vélos à assistance électrique (VAE) qui peuvent intégrer cette définition.

L'inventaire demandé aux communes en juin 2016 prenait le parti de se concentrer sur le stationnement destiné aux automobiles (comprenant les stationnements réservés aux PMR et véhicules électriques), du fait de sa prépondérance dans les modes de déplacements et dans l'espace public.

Le stationnement vélo a également été comptabilisé.

Les retours du questionnaire transmis aux communes en juin 2016, ont permis de comptabiliser 2108 places de stationnements classiques et définies par les critères du Code de l'Urbanisme\*, soit un ratio de 15 places pour 100 habitants au sein de l'espace public.

	Nombre de stationnement voiture	Nombre de stationnement PMR	Stationnement véhicule électrique	Stationnement Vélo
Cébazan	46	4	0	0
Creissan	181	8	0	10
Cruzy	28	2	0	5
Prades / Vernazobre	28	0	0	0
Villespassans	50	0	0	0
Cazedarnes	88	0	0	0
Puisserguier	523	5	0	0
Cessenon/Orb	457	15	0	0
Babeau-Bouldoux	73	0	0	0
Montouliers	36	1	0	0
Saint-Chinian	448	7	0	0
Capestang	150	6	0	0
Total entretiens communaux	2108	54	0	15

Figure 114: Inventaire de stationnement réalisé sur la base des retours de questionnaires (source : AURCA/communes)

Durant les entretiens communaux, les élus ont relevé une carence en stationnements, notamment dans les centres-anciens, le tissu historique ne s'y prêtant pas compte-tenu de son exiguïté.

Le stationnement vélo reste particulier, l'espace public tout entier pouvant faire office de stationnement, peu d'infrastructure existent actuellement.

## 4.3.2 Les capacités de mutualisation



Figure 115: Le stationnement près du château de Cessenon-sur-Orb

lorqu'il n'est pas ou qu'il est peu organisé. La mutualisation est le fait de rassembler au sein d'un même dispositif de stationnement les besoins de plusieurs locaux et usages, en se

servant de leur complémentarité et de la nonutilisation permanente de certaines places pour limiter l'offre associée, et donc sa place au sein de

Le stationnement prend énormément de place au sein de l'espace public, participant à la fois à son animation (le fait de permettre à une population de se déplacer et d'accéder à son emploi, ses commerces, ses services...) et à sa défiguration

l'espace.

La mutualisation peut être organisé dans les opérations d'aménagement, notamment celles mixant les fonctions.

Sur le territoire de Sud-Hérault, les possibilités de mutualisation sont surtout à réfléchir à proximité des centres anciens, là où une carence est relevée et où les possibilités de dédier un espace assez conséquent pour le stationnement, sont moindres.



# 4.3.3 <u>L'implantation des bornes de recharge des véhicules</u> <u>électriques</u>

## Déploiement des infrastructures de recharge



## Phase 2 - 2017 « Appoint local »

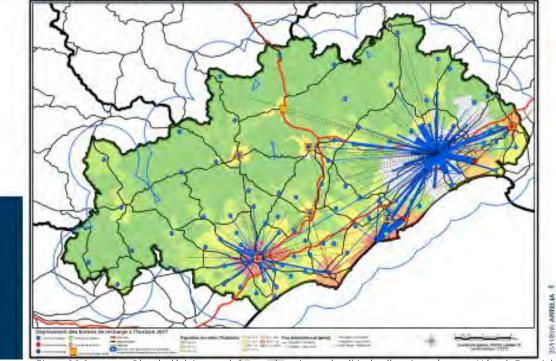


Figure 116: Plan de déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques (source: Hérault Energie)

L'ensemble des communes de Sud-Hérault adhèrent au Syndicat Mixte Hérault Energies en matière de distribution publique d'électricité.

C'est précisément ce syndicat mixte qui a la charge de déployer un réseau de bornes de rechargement de véhicules électriques. Deux communes de la Communauté ont été identifiées pour ce déploiement, il s'agit de Saint-Chinian et de Capestang qui devraient être équipées dès 2017. Puisserguier et Cessenon-sur-Orb, pourront être également concernées.

Hérault Energies est maître d'ouvrage du projet (à ce titre il récupère la TVA, via le FCTVA), et demande une participation aux communes.

Les bornes ont un coût qui représente environ 9.000 à 12.000 € HT l'unité (comprenant fourniture, pose, aménagements au sols, signalétique et raccordement), compte tenu des participations de l'Etat (via les Investissements d'Avenir gérés par l'ADEME à hauteur de 50 %) et d'Hérault Energies, il reste une participation de la commune qui peut varier de 1.000 à 3.000 € par borne.

Hérault Energies prend intégralement à sa charge les coûts de maintenance, exploitation, consommation d'électricité et supervision en 2016, 2017 et 2018. En 2019, une participation des communes pourra être demandée à hauteur de 300 € par an et par borne pour une commune de moins de 2 000 habitants et 500 € par an et par borne pour une commune de plus de 2 000 habitants.

Le marché (attribué à BOUYGUES Energie & Services) prend fin en décembre 2019. Il comprend la fourniture, la pose et l'exploitation de l'ensemble du réseau et du service pendant 4 ans (sur la période 2016-2019).

Le branchement sera facturé à l'usager selon 2 possibilités :

- Abonnés: 1 abonnement de 1 an pour 12 € concrétisé par un badge à utiliser pour se charger. 1,50 € à chaque branchement avec 1 heure gratuite, puis 1,50 € pour chaque heure suivante (facturée à la minute) soit pour 1 heure 30 de chargement: 1,50 + 0,75 = 2,25 €.
- Non abonnés: pas de carte, paiement par smartphone. Tarifs doublés par rapport à l'abonné.



## **CE QU'IL FAUT RETENIR...**

### Des points forts :

Une accessibilité accrue depuis l'extérieur du territoire et une position stratégique au sein de la grande région

- Des sujets d'amélioration :
- Un réseau routier ainsi qu'un réseau de bus marqué par l'importance de Béziers, avec une armature en étoile depuis la ville-centre;
- Des déplacements automobiles majoritaires, en lien avec une desserte en transports en commun partielle et perfectible en termes d'amplitude et de fréquence;
- Influence de la saisonnalité avec une augmentation des flux routiers en été (Juillet aout);
- Des villages traversés par des axes importants et fréquentés, un trafic poidslourds intense;

### • Des opportunités :

- Le territoire de dispose pas de gare, mais il profite de la proximité de celles de Béziers et de Narbonne, voire à termes de la future gare TGV en projet.
- Une topographie dont il faut tirer profit afin d'améliorer les modes doux de déplacement.
- Une offre en stationnement existante, mais pouvant être mieux réfléchie et mieux répartie.
- Le canal du Midi doit être traité comme porte d'entrée du territoire à réfléchir en lien avec le développement des modes doux.
- Des besoins induits par ces points soulevés :
- Le développement de l'intermodalité pour fluidifier les déplacements ;
- -L'amélioration de la desserte en transports en commun.

## **CONCLUSION**



## **LISTE DES FIGURES**

Aucune entrée d'index n'a été trouvée.



# **LEXIQUE**

ANAH	Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electronique et des Postes
ARS	Agence Régionale de la Santé
CCAM	Communauté de Communes Avants- Monts
CCSH	Communauté de Communes Sud-Hérault
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MSAP	Maison de Services au Public
OAP	Orientations d'Aménagement et de Programmation
ОРАН	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ОРН	Office Public de l'Habitat
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RP	Résidences Principales
RPLS	Répertoire du Parc Locatif Social
RS	Résidences Secondaires
RT	Règlementation Thermique
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDE	Schéma de Développement Economique
THD	Très Haut Débit
VNF	Voies Navigables de France
ZAE	Zone d'Activités Economiques

## **ANNEXES**



#### MAITRISE D'OUVRAGE



#### Communauté de Communes Sud-Hérault

1 allée du Languedoc 34620 PUISSERGUIER Tél: 04.67.93.89.54- Fax: 04.67.93.73.32 Email: accueil@cc-canal-lirou.fr

### **ETUDES/CONCEPTION GRAPHIQUE**



### Agence d'Urbanisme Catalane

19, Espace Méditerranée - 6<sup>ème</sup> étage 66000 PERPIGNAN Tél.: 04 68 87 75 52- Fax: 04 68 56 49 52 E-mail: agence.catalane@aurca.org



Document provisoire/janvier 2017 (Mission C.43)

Tous droits réservés.